

Bagneux

- : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : -

- 24 JUIN 2019 -

Corinne Imbertie

Sténotypiste de Conférences

8 rue du Moulin Blanchard

92 220 Bagneux

☎ 01 46 12 96 05/ 📞 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

➤ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE	2
FINANCES	2
1 - COMPTE DE GESTION 2018 - COMMUNE	2
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER POUR L'EXERCICE 2018 - COMMUNE	2
2 - COMPTE DE GESTION 2018 - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES	3
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER POUR L'EXERCICE 2018 - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES	3
3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - COMMUNE.....	3
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - COMMUNE	3
4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES	12
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES	12
5 - AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE.....	13
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 - COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL)	13
6 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 - COMMUNE.....	13
VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE	13
7 - REMISES GRACIEUSES.....	21
REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNEES 2011, 2013, 2014, 2015 ET 2016	21
8 - GARANTIES COMMUNALES	21
DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SA D'HLM DOMAXIS POUR UN PRET TOTAL DE 5 271 668 €, SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A FINANCER LA CONSTRUCTION DE 32 LOGEMENTS SOCIAUX AU 100 AVENUE DE BOURG LA REINE A BAGNEUX	21
9 - GARANTIES COMMUNALES	23
MAINTIEN DE LA GARANTIE COMMUNALE POUR LE REMBOURSEMENT D'UNE LIGNE DE PRET REAMENAGEE CONTRACTEE PAR LA SA D'HLM FRANCE HABITATION AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, SELON LES CONDITIONS DEFINIES DANS L'AVENANT DE REAMENAGEMENT N° 88.554 ..	23
10 - GARANTIES COMMUNALES	23
DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT D'IDF HABITAT POUR UN PRET TOTAL DE 3 430 000 €, SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE LA TOUR 1, SISE AU 2 RUE DES CUVERONS A BAGNEUX (96 LOGEMENTS SOCIAUX) ..	23
11 - TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ESPACE SENIORS	24
APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER	24
12 - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	24
APPROBATION DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER	24
INTERCOMMUNALITÉ.....	25
13 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE VOIRIE	25
AVIS SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE VOIRIE AU SEIN DE L'EPT VALLEE SUD-GRAND PARIS	25
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	27
14 - RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE.....	27
COMMUNICATION DU RAPPORT DES ANNEES 2016, 2017 ET 2018 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES, SUR L'ETAT DES LIEUX DE L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI EXISTANT, DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS	27
15 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES	31
APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER	31
16 - INTERVENTIONS BENEVOLES	31
CONVENTION-TYPE D'ACCUEIL D'INTERVENANTS BENEVOLES DANS LE CADRE DES ACTIVITES ET PROJETS ORGANISES PAR LES SERVICES DE LA COMMUNE	31
CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS.....	33
17 - PARTICIPATION DES HABITANTS.....	33
ATTRIBUTION DE FINANCEMENTS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA TROISIEME SESSION DE	

L'APPEL A PROJET CITOYEN	33
18 - MARCHE DE FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE VIDEOPROTECTION ET FIBRE OPTIQUE	33
AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE	33
19 - MARCHE DE PREVENTION ET DE MEDIATION SOCIALE	35
AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE	35
20 - CONTRAT DE VILLE 2019 CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE - BAGNEUX - SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES 2019	35
REVERSEMENT DES SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES 2019 AUX PORTEURS ASSOCIATIFS	35
21 - COOPERATION INTERNATIONALE, CONVENTION VILLE DE BAGNEUX/RESEAU DE COOPERATION DECENTRALISEE POUR LA PALESTINE (RCDP)	35
APPROBATION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LE RESEAU DE COOPERATION DECENTRALISEE POUR LA PALESTINE PRECISANT LES MODALITES FINANCIERES ENTRE LES PARTIES ET LE DEROULEMENT GLOBAL DU PROJET ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER	35
22 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS/BAGNEUX ENVIRONNEMENT	36
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION BAGNEUX ENVIRONNEMENT POUR LES FORMATIONS ET LES ACTIVITES PROPOSEES AU PUBLIC	36
JUMELAGE	36
23 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS/L'UNION CULTURELLE FRANÇAISE DES ARMENIENS DE FRANCE (UCFAF)	36
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION CULTURELLE FRANÇAISE DES ARMENIENS DE FRANCE (UCFAF)	36
AMÉNAGEMENT URBAIN	36
24 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LE DIOCESE DE NANTERRE	36
APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A PASSER ENTRE LA COMMUNE ET LE DIOCESE DE NANTERRE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER - INSTALLATION DE LA CHAUFFERIE	36
25 - SEMABA/OPERATION D'AMENAGEMENT	37
AVIS SUR LE COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE 2018 - ZAC DU MOULIN BLANCHARD	37
26 - SEMABA/OPERATION D'AMENAGEMENT	38
AVIS SUR LE COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE 2018 - CONCESSION D'AMENAGEMENT ALBERT PETIT - RUE DES BLAINS	38
27 - SADEV 94/OPERATION D'AMENAGEMENT	38
AVIS SUR LE COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE 2018 - ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO	38
28 - ACQUISITION FONCIERE	39
ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 1269 M2 ISSUE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION T N°83 SITUEE 26 RUE DE VERDUN	39
29 - MARCHE DE NOËL 2018 - REGIE MUNICIPALE - REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL DE DROIT DE PLACE	40
REMBOURSEMENT DU TARIF D'EMPLACEMENT 2018 DE MME AUBRY, COMMERÇANTE, ABSENTE POUR CAS DE FORCE MAJEURE	40
30 - MARCHE DE NOËL	40
ÉVOLUTION DES TARIFS DES EMBLEMES DU MARCHE DE NOËL DE 2019 - REGIE MUNICIPALE	40
SERVICES TECHNIQUES	40
31 - CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE DANS LE CADRE DU PROJET DES MATHURINS DE LA VILLE DE BAGNEUX	40
APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE	40
32 - RENOVATION DE L'ENVELOPPE DU REfectoire DU GROUPE SCOLAIRE HENRI WALLON	41
AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS	41
33 - RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT HERMELAND - INTERIEURS ET ABORDS	42
AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS - 4 LOTS	42
34 - CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE ROSENBERG	42
APPROBATION DES AVENANTS N°1 AUX MARCHES N° 890901, 890906 ET 890907 AINSI QUE L'AVENANT	

N°2 AU MARCHÉ N°890903 ET AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE LES SIGNER.....	42
35 - CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE NIKI DE SAINT PHALLE.....	42
APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 682401 ET AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER	42
36 - RAPPORT D'ACTIVITÉ GEOTHERMIE.....	43
ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE GEOTHERMIE.....	43
37 - TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DES STADES, ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR DES BÂTIMENTS COMMUNAUX MANIFESTATIONS.....	44
AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ	44
38 - CONVENTION DE FINANCEMENT SGP-VILLE - PARC ROBESPIERRE.....	44
APPROBATION DE LA CONVENTION DES TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT EN COHÉRENCE AVEC LE REAMENAGEMENT DU PARC ROBESPIERRE À BAGNEUX SUITE À LA RÉALISATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT DU GRAND PARIS ET AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER	44
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	45
39 - DSP MARCHÉS D'APPROVISIONNEMENT	45
RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES MARCHÉS - RÉVISION	45
ÉDUCATION	45
40 - ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE 2019	45
ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE 2019	45
41 - SECTORISATION SCOLAIRE	46
MODIFICATION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE À PARTIR DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2019	46
42 - MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC).....	46
APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE ENTRE L'EPT VALLEE-SUD-GRAND PARIS ET LA COMMUNE DE BAGNEUX POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC) À LA MAISON DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE ET AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER	46
43 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DES ENFANTS BALNEOLAIS	46
APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT GABRIEL POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DES ENFANTS BALNEOLAIS ET AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER.....	46
JEUNESSE.....	46
44 - BAFA CITOYEN.....	46
CONTRAT D'ENGAGEMENT CITOYEN BAFA CITOYEN	46
45 - ALLOCATION DE RENTRÉE ÉTUDIANTE 2019.....	47
ALLOCATION DE RENTRÉE ÉTUDIANTE 2019.....	47
46 - DISPOSITIF « JEUNES MAJEURS - JEUNES DIPLOMÉS »	47
ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX POUR LES JEUNES BALNEOLAIS MAJEURS ET/OU DIPLOMÉS	47
TARIFS	47
47 - TARIFS/MAISON CITOYENNE.....	47
CRÉATION DE TARIFS POUR LES ACTIVITÉS DE LA MAISON CITOYENNE AU BÉNÉFICE DU PUBLIC 16-25 ANS	47
SPORTS.....	48
48 - ORGANISATION D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS LE CADRE DES ENSEIGNEMENTS RÉGULIERS À TAUX MINIMUM D'ENCADREMENT	48
APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX, L'ASSOCIATION CLUB OLYMPIQUE MULTISPORTS DE BAGNEUX ET L'ÉDUCATION NATIONALE POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS LE CADRE DES ENSEIGNEMENTS RÉGULIERS À TAUX MINIMUM D'ENCADREMENT ET AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER	48
PETITE ENFANCE.....	48
49 - PRESTATION DE SERVICE « RELAIS ASSISTANTS MATERNELS ».....	48
APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PS RAM » À PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER	48
CULTURE	48
50 - CONVENTION DE PARTENARIAT À INTERVENIR ENTRE L'ÉTAT, LA VILLE DE BAGNEUX, L'EPT VALLEE SUD GRAND PARIS ET L'ASSOCIATION LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE (PPCM).....	48

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT A INTERVENIR ENTRE L'ÉTAT, LA VILLE DE BAGNEUX, L'EPT VALLEE SUD GRAND PARIS ET L'ASSOCIATION LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER	48
ADHÉSION.....	48
51 - ADHESION.....	48
AUTORISATION D'ADHERER AU COLLECTIF SANTE VILLE D'ÎLE-DE-FRANCE	48
52 - ADHESION AU GCS SESAN POUR 2019	49
ADHESION AU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE SESAN POUR 2019 - TELERADIOLOGIE	49
CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ	49
53 - CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE	49
ACCEPTATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE POUR LE CPEF POUR L'ANNEE 2019 ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER.....	49
54 - CONTRAT LOCAL DE SANTE 2019-2022	49
ACCEPTATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2019-2022 ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER.....	49
55 - PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE - (PASS) AMBULATOIRE.....	50
ACCEPTATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC LE RESEAU OSMOSE RELATIVE A LA PASS AMBULATOIRE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER.....	50
COMMUNICATION	50
56 - REALISATION DE TRAVAUX D'IMPRESSION ET DE FAÇONNAGE POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE BAGNEUX	50
AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE CORRESPONDANT.....	50
57 - FOURNITURE, MISE A DISPOSITION ET MAINTENANCE DE MOBILIERS URBAINS SUPPORTS D'AFFICHAGE	50
AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE CORRESPONDANT.....	50
58- FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES MANIFESTATIONS DE LA VILLE DE BAGNEUX LIVREES PAR TRAITEURS SANS PERSONNEL.....	51
APPROBATION DE L'AVENANT AU MARCHE N° 675601 A PASSER AVEC LA SOCIETE LA FRAMBOISINE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER.....	51
INFORMATIQUE.....	51
59 - MARCHE D'EQUIPEMENTS RESEAUX, MICRO-ORDINATEURS ET ACCESSOIRES	51
AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS	51
PERSONNEL.....	51
60 - EFFECTIFS	51
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	51
61 - REGIME INDEMNITAIRE	51
ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE HORAIRE DE TRAVAIL DU DIMANCHE ET DES JOURS FERIES POUR LES GARDIENS LOGES DE LA DIRECTION DES SPORTS ET LOISIRS.....	51
CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS.....	51
62 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - AMICALE DES LOCATAIRES PABLO PICASSO	51
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 150 EUROS A L'AMICALE DES LOCATAIRES PABLO PICASSO NOUVELLEMENT CREEE A BAGNEUX	51
VŒUX	52
63 - VŒU SUR LE PROJET DE ZFE (ZONE A FAIBLES EMISSIONS) SUR LA COMMUNE DE BAGNEUX	52
VŒU SUR LE PROJET DE ZFE (ZONE A FAIBLES EMISSIONS) SUR LA COMMUNE DE BAGNEUX	52



CONSEIL MUNICIPAL
- LUNDI 24 JUIN 2019 -

(La séance est ouverte à 20 h 40 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Chers collègues, je vous propose de commencer.

Je donne la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

(Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...)

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, absent jusqu'au point 6

TALLA Irène, présente

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, absent, pouvoir à Mouloud HADDAD

RUSTERHOLTZ Claudette, présente

PINARD Jean-Louis, absent, pouvoir à Pascale MEKER

BESSION Jean-Marc, absent, pouvoir à Bernadette DAVID

OUALLI Djedjiga, absente, pouvoir à Michel REYNAUD

BORLANT Alain, absent, pouvoir à Patrick ALEXANIAN

BALUTCH Nouraqa, présent

ALEXANIAN Patrick, présent

HOURS Françoise, présente

LEFRESNE Thierry, présent

REYNAUD Michel, présent

FAUVEL Élisabeth, présente
 TUDER Bruno, absent, pouvoir à Aïcha MOUTAOUKIL
 CARTERON Laurent, présent
 CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, pouvoir à Élisabeth FAUVEL
 CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Yasmine BOUDJENAH
 DELAUNAY Fanny, absente, pouvoir à Nadia SEISEN
 CILLIÈRES Hélène, présente
 RONDEPIERRE Louise, présente
 GABIACHE Claire, présente
 ZANI Saïd, présent
 KONÉ Justin, présent
 CHIRINIAN Joëlle, présente
 MARTIN Patrice, présent
 GARGARI Saléha, présente
 OTMANI Linda, présente
 MORIEULT Gérard, absent, pouvoir à Patrice MARTIN
 ROUSSEAU Jean-Luc, présent.

Le quorum est atteint Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de commencer le Conseil municipal.

Il y a beaucoup de points à l'ordre du jour, je vous propose d'essayer d'être concis dans vos interventions respectives.

➤ **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques sur le compte rendu de la séance du mardi 9 avril ?

(Aucune.)

☞ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTE À L'UNANIMITÉ**

(Arrivée de M. Lefresne à 20 h 43.)

FINANCES

1 - COMPTE DE GESTION 2018 - COMMUNE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER POUR L'EXERCICE 2018 - COMMUNE

Mme le MAIRE. - Je pense que vous l'avez sous les yeux, l'excédent global est de 2 326 816,45 €.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce point ?

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2 - COMPTE DE GESTION 2018 - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER POUR L'EXERCICE 2018 - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Mme le MAIRE. - Nous avons un résultat nul. Avez-vous des observations ?

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - COMMUNE

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - COMMUNE

Mme BOUDJENAH. - Madame le Maire, chers collègues, comme chaque année à cette période chaude, le vote du compte administratif nous permet d'examiner la façon dont notre commune a réalisé le budget de l'année précédente, tant en matière de fonctionnement que d'investissement.

Un grand merci, une fois de plus, à Fabienne Baron notre directrice des finances, présente ce soir, et ses équipes et à la direction générale, plus particulièrement à Estelle Tarragon, DGA en charge des finances, dont j'excuse l'absence ce soir.

Je crois pouvoir exprimer l'avis de l'ensemble du conseil municipal quant à la clarté et au souci de transparence des documents de travail qui nous ont été remis. Je tiens pour ma part à souligner le rôle essentiel que jouent nos services, pour contribuer à la gestion financière saine que je vais vous présenter.

Quelques mots d'abord sur le contexte dans lequel notre compte administratif s'inscrit. L'obsession de la réduction des dépenses publiques continue de marquer les politiques gouvernementales. Ce véritable dogme entraîne les dégâts que l'on sait, par exemple à l'hôpital public, avec un mouvement social qui prend de l'ampleur pour dénoncer les effets désastreux de la fermeture de lits ou du manque de personnel. Une situation d'urgence absolue, que la canicule de cette semaine risque sans doute de pointer une nouvelle fois avec gravité.

Ces choix ont des conséquences directes sur les collectivités et leurs personnels :

- Des dotations en berne pour les communes. C'est ainsi que pour Bagneux, si la dotation générale de fonctionnement augmente de 0,67 %, c'est finalement parce que notre DSU (Dotation de Solidarité Urbaine), qui a pourtant tout son sens à travers son nom, compense une partie des baisses que nous subissons. Nous sommes évidemment bien loin de dotations de l'État contribuant à soutenir des communes dont les besoins explosent.
- La confirmation par le Premier ministre, le 12 juin dernier, dans son discours de politique générale, de la suppression totale, d'ici 2022, de la taxe d'habitation pour tous les contribuables, y compris les plus riches. Or, la taxe d'habitation est un impôt relativement injuste, c'est vrai, et nous réclamions depuis longtemps qu'il soit réformé. L'égalité de traitement pour tous les contribuables se posait depuis l'annonce de sa suppression pour 80 %, dont acte. Il n'en reste pas moins que cette disparition totale de la taxe d'habitation, dans les prochaines années, profitera beaucoup plus à ces 20 % de contribuables, puisqu'ils bénéficieront à eux seuls de plus de 17 Md€, qui manqueront donc au budget de l'État.

Et l'impact sur les collectivités ne sera pas indolore. Édouard Philippe a annoncé une concertation avec les associations d'élus qui commence donc bien mal. Pour ce qui est de

Bagneux, nous ne savons donc toujours pas exactement comment seront compensés à l'avenir, chaque année, les environ 15 M€ que cette taxe rapporte au budget communal. Il semblerait que la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties soit utilisée pour assurer cette compensation. Dans toutes les hypothèses, il ne s'agit en aucun cas d'améliorer la justice fiscale. Pour que ce soit le cas, il faudrait, par exemple, plutôt réviser les valeurs locatives des locaux d'habitation.

La réforme annoncée fait donc craindre, une nouvelle fois, pour le devenir de nos services publics locaux. Des services dont pourtant une immense majorité de Français, dans les villes populaires ou dans les communes rurales particulièrement, demandent une présence renforcée.

- Enfin, sans allonger mon propos, je voudrais aussi alerter sur les dangers que risque de faire peser sur les agents de nos collectivités, la loi sur la transformation de la fonction publique adoptée à l'Assemblée nationale et en cours de discussion au Sénat. Le statut des fonctionnaires y est mis en danger, avec un recours massif aux contractuels. À terme, c'est la conception du service public qui serait mise à mal.

Vous le voyez, chers collègues, nos choix budgétaires restent fortement soumis à cet ensemble de contraintes. Malgré cela, avec Madame le Maire, nous prenons le parti d'assumer nos responsabilités, de tenir les engagements pris devant les électeurs et de continuer à agir en faveur de l'intérêt général.

C'est ce que reflète particulièrement ce compte administratif 2018. Il traduit notre volonté de faire avancer nos projets, tout en préservant des marges de manœuvre pour l'avenir.

Avec ce compte administratif, les priorités annoncées pour 2018 sont bien mises en évidence. Vous l'avez dans vos documents, je ne fais qu'évoquer l'essentiel.

→ En termes de recettes tout d'abord, nous avons prévu de :

- continuer à ne pas augmenter les taux de fiscalité, malgré la pression financière qui pèse sur nous. C'est d'ailleurs loin d'être la tendance dans les villes voisines ;
- limiter le recours à l'emprunt nouveau à environ 11,7 M€ ;
- limiter une progression globale de la participation des usagers des services publics autour de 1 % ;
- augmenter le virement à la section d'investissement afin de concourir à maintenir un bon niveau d'épargne et ainsi une gestion saine de nos finances.

→ En matière de dépenses, notre objectif était de :

- contenir l'augmentation de la masse salariale, en réduisant, dans la mesure du possible, les dépenses d'activités des services afin de pouvoir financer des besoins nouveaux ;
- poursuivre la mise en œuvre ou la poursuite d'opérations notamment d'investissement dans le cadre de notre plan pluriannuel.

Avant d'entrer dans quelques éléments de détail de ce compte administratif, il me paraît important d'en souligner le résultat net global, plus élevé que l'année précédente, à +1 788 430 €.

Notre section de fonctionnement fait apparaître à la fin de l'exercice un excédent de près de 7,8 M€, soit un taux de réalisation de 99,18 % en dépenses, en forte hausse par rapport à 2017.

Les recettes réelles, pour leur part, correspondent à 102,94 % de l'autorisation budgétaire 2018, soit une réalisation de 750 000 € supérieure aux prévisions.

Nos priorités municipales restent tournées vers l'enfance et la jeunesse, d'une part, et le développement durable, d'autre part. C'est du quotidien et de l'avenir dont il s'agit.

Côté enfance et jeunesse, nos réalisations nous ont permis notamment de :

- reconduire, pour la dernière année, les temps d'activités périscolaires et, depuis septembre dernier, d'engager les parcours culturels, sportifs et artistiques avec les écoles ;
- accueillir plus d'enfants dans nos établissements scolaires, en ouvrant quatre classes supplémentaires, soit un total de 4 440 enfants, avec un dédoublement des CP ;
- engager la concertation sur notre futur lycée d'enseignement général ;
- améliorer la fréquentation d'événements en direction de la jeunesse, tel le dispositif Jeunes majeurs/Jeunes diplômés et plus globalement les activités du service Jeunesse à l'Espace Marc Lanvin.

En matière de développement durable, nous continuons à diversifier notre intervention - et c'est évidemment pleinement d'actualité - pour que la commune prenne toute sa part dans l'action indispensable des acteurs publics en faveur de la planète. Cela passe par des mesures d'ampleur en matière d'environnement et de cadre de vie. Je pense à :

- la géothermie, couplée à une baisse de notre consommation de 15 % dans trois de nos bâtiments municipaux, et l'équivalent de 1 200 voitures en moins, chaque jour, tout au long de l'année. Notre réseau s'étend aussi aux villes voisines de Châtillon et pour une petite part de Fontenay aux Roses ;
- sur ce volet énergétique, citons également les travaux importants dans les écoles (façades, toitures, fenêtres) pour de meilleures isolations ;
- le début des travaux de l'Agrocité (que nous allons d'ailleurs inaugurer le 5 juillet prochain), pour en faire une expérience innovante en matière de développement durable, d'économie sociale et solidaire et de pratiques partagées ;
- le développement de voies cyclables, dans le cadre de notre politique en matière de circulations douces. Fin 2018, c'était le cas de 36 % de nos voiries, même si évidemment cela reste insuffisant ;
- la mise en place de stations Vélib effective ;
- la création de nouvelles associations de jardins partagés ;
- le financement d'un projet de ressourcerie pour contribuer à réduire nos déchets.

Concernant les dépenses de masse salariale, elles augmentent d'une année sur l'autre (+ 516 000 €), avec une réalisation à près de 100 %.

Cette légère hausse tient :

- à la prise en charge de personnels pour ouvrir la nouvelle crèche Graine de lune de 90 berceaux ;
- au choix de renforcer nos effectifs en matière de prévention et de sécurité ;
- au remplacement de postes vacants pour maintenir un haut niveau de nos services publics ;
- aux dépenses liées aux mesures de revalorisation nationale des carrières de nos agents.

Le ratio de personnel, hors fonds de compensation des charges territoriales, est en diminution, passant de 65,60 à 64,87 %, marquant ainsi nos efforts pour que cet indicateur soit contenu.

Pour ce qui est de la section d'investissement, elle fait apparaître en fin d'année 2018 un besoin de financement de 5 939 779 €. Ce niveau reste supérieur à celui de 2017, du fait d'un décalage dans le temps de la consolidation d'emprunts, souscrits en 2018 et qui le seront donc cette année.

En revanche, je tiens à souligner la nette augmentation du montant des travaux réalisés en 2018,

40 % de plus qu'en 2017, plus de 17 M€ contre 9,7 M€ en 2017, donc une forte dépense en investissement.

Nos dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 55,72 % de l'autorisation budgétaire. Une augmentation significative sur 2017, et même un taux supérieur de 5 points par rapport aux communes de notre strate. C'est dire l'engagement de Bagneux en faveur de l'investissement.

Il s'agit là de la prise en compte des crédits effectivement dépensés pour les plus grosses opérations.

Il faut dire qu'en 2018, mais vous le savez, les travaux engagés ont porté sur des chantiers d'ampleur dont la plupart d'ailleurs se terminent cette année :

- la poursuite des travaux de l'école Rosenberg (maternelle et élémentaire) ;
- le démarrage de la rénovation de l'Église St Hermeland ;
- la requalification du marché Léo Ferré ;
- le comblement des carrières pour la deuxième école, dans le quartier Nord, Niki de St Phalle et le Parc des Sports.

J'y ajoute le montant de 250 000 € du premier budget participatif qui avait retenu neuf projets qui portaient sur l'investissement, et dont vous voyez depuis plusieurs semaines et plusieurs mois la mise en place dans la commune.

D'autres travaux, de moindre ampleur, ont été menés à bien dans nos écoles et dans l'espace public. Je pense par exemple à la rue des Olivettes et à la rue des Bénards ou encore à l'installation notable de caméras de vidéo-protection dans le quartier sud et dans le centre-ville, nous permettant de contribuer à sécuriser certains sites de la commune.

Nos recettes réelles d'investissement ont correspondu, quant à elles, à 52,28 % de ce qui était prévu. Un niveau moindre de réalisation par rapport à 2017 qui s'explique par trois facteurs :

- un emprunt voté qui n'a pas été utilisé en totalité. C'est bien normal puisque l'emprunt sert à compenser un reste à charge pour les dépenses d'investissement. En l'occurrence, et si nous nous référons au niveau de dépenses effectuées, le niveau de réalisation effectif de notre emprunt est inférieur au montant prévu (8,7 M€ contre 18,9), en lien avec des reports de dépenses et de recettes du PPI ;
- un niveau d'encaissement des subventions inférieur à celui prévu ;
- un léger décalage dans l'encaissement d'une taxe d'aménagement.

Tout ceci a pour conséquence une légère hausse de notre encours de dette (+ 1,86 M€). Notre ratio de désendettement reste très bas, de 5,27 années, inférieur d'ailleurs à celui de 2017, compte tenu de notre haut niveau de travaux.

Il faut dire que notre épargne brute reste élevée, plus encore que l'année précédente, autour de 10 M€. Nous y avons veillé tout au long du mandat.

Ces efforts, doublés de la renégociation de certains prêts, ont pour résultat, aux dires même de notre consultant Finance Active, que notre dette coûte « moins cher » que dans d'autres communes.

Avant de laisser la place au débat et aux interventions des différents groupes, je veux ici souligner quelques dimensions importantes de ce compte administratif pour terminer.

La hausse de l'enveloppe au niveau national de la Dotation de solidarité urbaine est plus importante que la part de DSU que nous avons reçue. La situation de notre commune s'est améliorée, mais le montant que nous percevons est loin de répondre aux besoins sociaux qui restent élevés.

Pour les Balnéolais, nous frappons à toutes les portes pour obtenir des subventions à la hauteur des besoins d'une ville populaire comme la nôtre. C'est ce que montre le tableau lié aux opérations

importantes de la commune. Département, État, Région et partenaires institutionnels sont sollicités. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'y revenir en parlant du contrat de développement avec le Département des Hauts-de-Seine.

Le sérieux de votre gestion financière, Madame le maire, est une nouvelle fois démontré à travers ce compte administratif. Je vous propose donc, chers collègues, après l'échange qui va suivre, de le voter. Dans un contexte de contraintes financières et d'incertitudes institutionnelles qui nous obligent à faire des choix, notre municipalité, vous l'aurez compris, assume ses responsabilités en matière de services publics, de développement durable, de grands projets et d'attention au quotidien.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des collègues qui souhaitent intervenir ?

M. MARTIN. - Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs et directeurs des services, tout particulièrement cette année, qui sera le dernier Compte Administratif de cette mandature, je tenais à remercier tous les services, depuis le simple agent territorial jusqu'aux directeurs de service pour les résultats de l'exécution de ce budget. Il n'y a qu'à voir le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement 2018 exécutées à hauteur de 99,18 % et le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement exécutées à hauteur de 100,92 %. Nous frôlons l'excellence. C'est d'autant plus remarquable que nous demandons toujours aux directeurs des services de réduire leurs dépenses d'activités à périmètre constant.

Je tiens aussi à saluer le service financier et Mme Boudjenah pour la qualité des documents portés à notre connaissance ce soir qui, d'année en année, se sont affinés, pour une meilleure compréhension du budget de la commune. Peu de communes le font aussi bien. Je voulais aussi remercier notre partenaire Finance Active, qui nous a conseillés tout au long de cette mandature et qui nous a permis de faire des économies substantielles et d'optimiser l'ensemble de nos emprunts. Encore en 2018, Finance Active nous a permis de refinancer le capital restant dû à hauteur de 1,4 M€ d'un emprunt initial de 2 M€ contracté en 2011 auprès de la CACIB, dont la marge était élevée.

Quand nous analysons les ratios budgétaires 2018, nous voyons que Bagneux vit au-dessus de ses moyens et a de très faibles marges financières pour envisager de lourds investissements dans les années à venir.

Je prendrais comme exemple les dépenses réelles de fonctionnement à Bagneux par rapport à la population globale qui est de 1 752 €/habitant alors que la moyenne nationale est de 1 237 €/habitant (520 € d'écart !) ou le ratio de l'encours de la dette par rapport à la population qui est de 435 €/habitant alors que la moyenne nationale est de 253 €/habitant. L'encours de la dette, après avoir diminué sur les 3 derniers exercices consécutifs de 11,6 M€, recommence à croître en 2018 et 2019 : +1,86 M€ en 2018 et vraisemblablement +10,2 M€ en 2019 et devrait très vite combler la marge cumulée entre 2016 et 2017.

Concernant les charges de personnel, elles continuent à augmenter de 516 000 € en 2018 par rapport à 2017 malgré le transfert de ressources « mutualisables » à Vallée Sud-Grand Paris. C'est un constat et je ne rentrerai pas plus dans les détails, sachant qu'en 2019, avec l'ouverture de la nouvelle école Niki de Saint Phalle, les charges de personnel vont croître de nouveau.

Concernant l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement, elle augmente de 0,67 % par rapport à 2017. Si on intègre l'ensemble des dotations de l'État et donc le FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France), l'augmentation globale des dotations de l'État est de 162 000 € en 2018. Bagneux n'a pas de réelles raisons de se plaindre. Pour confirmer cette tendance, le ratio DGF par rapport à la population pour Bagneux est de 276 €/habitant alors que la moyenne nationale est de 213 €/habitant.

Un dernier point sur les recettes de fonctionnement, vous l'avez dit, mais il faut tout de même insister, nous pouvons noter que les produits d'impositions directes (taxe d'habitation et taxe foncière) évoluent chaque année pour atteindre 32,2 M€ en 2018. C'est une ressource importante pour Bagneux. Attention à ce que cet équilibre fragile ne soit pas détruit avec la suppression de la taxe d'habitation d'ici 2020 - 2021 et qui représente près de 50 % de cette enveloppe globale.

Mon groupe votera contre ce point de l'ordre du jour en cohérence avec notre vote sur le budget primitif et supplémentaire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. ZANI. - Bonsoir. Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce compte administratif, que nous lions plus ou moins au compte de gestion de l'exercice 2018, appelle de notre part plusieurs brèves remarques pour n'en faire qu'une seule observation.

D'abord, les dettes de 2018 ont diminué par rapport à l'exercice de 2017 à hauteur de 1 309 286 €, sans rappeler que les intérêts et charges assimilés ont pratiquement la même somme sur le même exercice, c'est-à-dire 1 112 082 €.

Les impôts locaux et autres impôts et taxes sont pratiquement similaires entre 2017 et 2018, presque 51 M€ pour chaque exercice, 2018 -177,91 €, mais dans ce cas, comment expliquer que les nouveaux arrivants, qu'ils soient propriétaires de leur logement ou commerçants, n'ont pas contribué à l'augmentation de nos recettes fiscales, alors que les taux d'imposition n'ont pas été baissés ?

Nous constatons une recette de 75 € couvrant l'année 2018, et elle est relative à l'impôt sur les cercles de jeux. À part le cercle de jeux d'échecs à Bagneux, nous n'en connaissons pas d'autres. Qui donc s'acquitte de cette dette ? Avons-nous un casino à Bagneux que nous ignorons ?

La masse salariale augmente de 1,8 %, ce qui représente 471 689 €, alors que, dans ce rapport de présentation, vous nous rappelez que les priorités de la commune définies en 2018 étaient, entre autres, de contenir l'augmentation de la masse salariale, grâce à l'aboutissement du travail de réorganisation des services municipaux.

Le poste, particulièrement intéressant, est celui des subventions. Le compte de résultat, dans ses écritures, confirme que les montants accordés entre l'année 2017 et celle de 2018 sont supérieurs de 5,96 %, c'est-à-dire une augmentation de 198 942 €, c'est ce que nous avons annoncé lors du Conseil municipal du 5 février 2019, où nous avons été fortement contredits. Dont acte et merci.

Le forfait post-stationnement rapporte à la Ville 377 538 € sur 10 mois de l'année 2018. Combien ont rapporté le stationnement payant, plus l'abonnement résidentiel, commerçants et tout public ? Et cette recette est-elle comprise dans le poste « impôts et taxes perçus » ? Nous souhaitons une réponse précise.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme DAVID. - Chers collègues, je souhaite commencer mon intervention en remerciant à mon tour, et au nom de mon groupe, l'ensemble des agents, directeurs de service et la direction générale, pour le travail qui nous est présenté ce soir. Nous le faisons régulièrement, et c'est vrai que d'année en année, nous avons des documents de plus en plus clairs et je vous remercie vraiment très sincèrement.

Une nouvelle fois, le compte administratif confirme la pertinence de notre stratégie financière, comme l'a dit Mme Boudjenah. Nous tenons les engagements que nous avons présentés lors de l'examen du budget 2018, que ce soit en termes de fonctionnement comme d'investissement. Car oui, le compte administratif nous donne l'occasion d'un coup d'œil dans le rétroviseur.

Avec un résultat d'environ 1 700 000 €, une épargne brute de 10 M€ et un ratio de désendettement de 5,27 années, nous confirmons la bonne santé financière de notre commune, alors même que les décisions gouvernementales ne sont pas favorables aux communes.

Cette bonne santé financière est donc à mettre au compte d'une gestion sérieuse, qui a pour objectif, de répondre aux besoins des Balnéolais, dans une ville en plein développement.

Je voudrais dire que, oui, la masse salariale a augmenté, mais c'est aussi pour répondre à des besoins des Balnéolais, car je le rappelle, nous avons ouvert une crèche, tous les ans nous accueillons de nouveaux enfants à encadrer, que ce soit en périscolaire, en scolaire avec des ATSEM et du personnel communal, et il nous revient de répondre à ces besoins indispensables.

Nous y arrivons grâce notamment à notre recherche de financement, et nous cherchons l'argent là où il se trouve et faisons ainsi entendre et respecter les droits des Balnéolais.

Les engagements 2018 pris sur nos priorités - le meilleur pour tous, la construction de la ville avec ses habitants et la prise en compte du défi écologique - sont, donc, tenus. Je ne ferai pas de liste à la Prévert. L'année 2018 est marquée, vous le savez, par des investissements importants pour l'enfance et la jeunesse, avec la poursuite de la construction du groupe scolaire Rosenberg, la livraison de la crèche Graine de Lune dont je viens de parler, une série de travaux dans nos écoles, la mise en place des parcours culturels pour que chaque enfant puisse en profiter, que ce soit sur le temps scolaire ou périscolaire ou encore, la réalisation d'une vingtaine de séjours de vacances.

2018 fut l'année du premier budget participatif. Les habitants ont pu voir ces derniers mois se réaliser neufs projets qu'ils avaient adoptés. Vous avez vu, que ces derniers temps, les projets ont été installés et, vendredi soir, lors de la fête de la musique, nous avons inauguré le bar associatif des aidants dans le Nord de la ville.

En matière de développement durable, notre ville prend le bon chemin : des pistes cyclables, sept stations Velib implantées, d'importants travaux de rénovation énergétique dans nos bâtiments, le nombre de jardins partagés qui augmente et nous continuons à soutenir l'Agrocité.

Tenir ces engagements est notre conception. Elle n'est pas tous les jours facile. Je sais, Madame le Maire, que vous y consacrez toute votre énergie. Alors que nombreux politiques font des promesses en l'air, votre gestion sincère au profit des Balnéolais est connue et reconnue. Alors que la vie est dure et, de plus en plus, dure pour nombreux habitants de notre commune, ce compte administratif 2018 démontre que notre intérêt est le leur.

Nous approuverons donc ce compte administratif.

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres interventions ?

Mme MOUTAOUKIL. - Beaucoup de points ont déjà été relevés, en tout état de cause, en matière de chiffres et de montants, c'est un compte administratif qui montre que nous avons plutôt bien géré nos finances publiques, en tout cas au niveau communal.

Je voudrais juste dire un mot à propos de l'augmentation de la masse salariale, car c'est un sujet que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises, et donner l'exemple de ce que nous avons vécu dans un service que je connais bien, qui est le service de la jeunesse.

Le service de la jeunesse a fait l'objet d'une refonte, si on peut le dire ainsi. Pourquoi ? Parce que nos orientations ont évolué et nous avons eu le souci, puisque c'était l'une de nos priorités, de répondre à tous les publics jeunes que nous avons dans notre ville.

Bagneux est une des villes les plus jeunes du département, et nous avons souhaité mettre l'accent sur une tranche d'âge que nous n'avions pas bien traitée jusqu'à maintenant, c'est-à-dire les 16-25 ans.

Cela appelle des compétences tout à fait nouvelles que nous n'avions pas forcément dans notre service, nous avons donc recruté de nouveaux agents plus spécialisés, qui avaient les compétences réclamées et nous continuons, puisque nous avons encore quelques postes à pourvoir.

Cette augmentation est aussi liée, me semble-t-il, au fait que dans un certain nombre de services, nous avons eu à trouver les compétences qui nous manquaient, et tout cela a un coût.

Naturellement cela ne signifie pas que nous ne devons pas maîtriser ces coûts, nous essayons de le faire, mais je crois tout de même, que la qualité des services publics que l'on souhaite rendre à Bagneux a nécessité de recruter de nouvelles personnes avec de nouvelles compétences que nous n'avions pas et qu'il faut évidemment rémunérer.

Je dirais également que ce compte administratif montre, que dans un contexte compliqué, difficile financièrement, nous avons quand même respecté nos engagements et, en tout état de cause, pour ce qui est de la jeunesse, je peux en témoigner. Ce Conseil municipal me donnera l'occasion d'intervenir à nouveau sur un certain nombre de délibérations qui concernent justement cette jeunesse, avec par ailleurs des actions totalement innovantes, comme le financement par la Ville du BAFA Citoyen pour une trentaine de jeunes.

Pour toutes ces raisons, Mesdames, Messieurs, au nom de mon groupe, je souhaite aussi remercier les services qui chaque année nous délivrent des dossiers de très grande qualité sur une matière qui n'est pas facile d'accès. Merci à eux, merci à la directrice générale adjointe des services et à toutes celles et ceux qui ont œuvré pour nous livrer ces documents.

Au nom de mon groupe, nous consentons à voter ce compte administratif.

Merci.

Mme BOUDJENAH. - Je vais répondre à quelques questions qui ont été posées, sans hiérarchie particulière.

Sur votre question sur les impôts Monsieur Zani, je pense que vous faites référence à la différence entre le BP et le BS 2018.

Sur la fiscalité locale, c'est quelque chose que l'on peut tout à fait oublier, mais je rappelle qu'en 2018, nous avons eu une erreur exceptionnelle de la part des services fiscaux, que nous avons dû rectifier au moment du budget supplémentaire. Cet écart était de 867 000 € sur la fiscalité locale, contrairement à ce qu'ils avaient notifié la première fois. Ils avaient notamment trop imposé une nouvelle construction. Les contribuables s'en étaient aperçus et avaient râlé auprès des services fiscaux, ce qui est normal. L'année suivante, mais sans nous prévenir, en début d'année 2018, ils avaient rétabli leur erreur.

Vous avez posé la question sur la DSP Stationnement, Monsieur Zani. Ce qui figure dans le budget communal, en termes de recettes, ce sont les FPS (Forfaits Post-Stationnement), que l'on appelait avant les amendes.

En revanche, je vous rappelle que le produit du stationnement ne rentre pas dans le budget communal, car nous avons une délégation de service public. Nous avons retenu un opérateur privé, en l'occurrence Urbis Park, après consultation transparente etc., qui, à la fois a fait les investissements - la ville a d'ailleurs contribué à hauteur d'une subvention d'un peu plus de 1 M€ - pour qu'ils puissent faire les marquages au sol, installer les horodateurs, etc. et cela sera amorti pendant toute la durée de la DSP.

Mais c'est bien Urbis Park qui équilibre le service qu'il rend sur le territoire de la commune en encaissant les produits des horodateurs. Cela fonctionne comme cela dans toute la France, hormis pour les stationnements gérés en régie, mais de nombreuses villes utilisent la DSP.

Le montant indiqué correspond à 10 mois d'application, car cela a débuté en mars 2018. Nous avons inscrit en prévision au BP 2018, 350 000 €. Nous avons ajouté un peu plus de 27 000 €, cela

a correspondu finalement à ce qui a été réalisé dans l'année en termes d'amende de FPS.

Je vous reprecise également que cette somme, comme nous nous y étions engagés au moment de la DSP, est réinvestie en totalité dans des réfections de voirie, etc. Nous la fléchérons chaque année sur ce type de travaux.

M. ZANI. - Pour rester dans le tempo, je vais répondre à ce que vous venez de dire.

Comment se fait-il que, dans l'actif, la DSP figure en recettes ? Ce montant, je ne l'ai pas inventé. Comment se fait-il qu'il est comptabilisé en recettes, dans un poste à part : DSP, montant 300 et quelques ?

Et, si vous le permettez, ma question portait justement sur l'abonnement, etc. L'abonnement n'est pas perçu par la mairie ?

Mme BOUDJENAH. - Non, il ne l'est pas.

M. ZANI. - Mais les 378 figurent sur le bilan municipal ?

Mme BOUDJENAH. - Oui, car ce sont des recettes qui tombent dans le budget communal.

Ensuite, les questions sur le personnel : vous l'avez vous-même noté, ce n'est une augmentation que de 1,8 %.

Je vous rappelle qu'en 2018, nous avons ouvert une nouvelle crèche de 90 berceaux. C'est une des explications de l'augmentation du personnel, pour pouvoir assurer l'encadrement des enfants et la bonne tenue de cette crèche.

Une partie de l'augmentation était également due à de la formation plus importante pour le personnel, prêt de 200 000 € en lien notamment avec la réorganisation de services et, par conséquent, le besoin pour un certain nombre d'agents de pouvoir monter en compétences. Nous avons dû abonder cette somme, car comme le rappelle à juste titre Nadia Seisen, le CNFPT se désengage de plus en plus. C'est une des explications les plus importantes.

Vous avez posé la question d'une inscription de 75 €. Je confirme qu'il n'y a pas de casino autre qu'un supermarché. Cela correspond à un remboursement d'impôts sur des spectacles. Je ne peux pas vous dire lesquels.

Mme le MAIRE. - C'est l'imputation, la ligne budgétaire qui s'appelle comme cela.

M. ZANI. - Entre nous, s'il y avait un casino, ce ne serait pas 75 €, mais beaucoup plus !

Mme BOUDJENAH. - Monsieur Martin, vous avez évoqué le chiffre des dépenses réelles de fonctionnement, je prends acte qu'il est en effet plus important que celui de la moyenne nationale de la strate.

Je n'ai pas sous les yeux celui de la moyenne de la strate en petite couronne, je pense que l'écart est beaucoup moins important, et nous sommes beaucoup plus près de la moyenne des villes de notre strate en petite couronne.

Vous n'avez pas mis en valeur un autre chiffre, pourtant dans le même tableau, qui correspond aux recettes réelles de fonctionnement.

Si vous voulez tout comparer, comparons aussi ce qui est mieux, car nous avons les recettes réelles de fonctionnement à 1 961,5 € par habitant contre 1423 € par habitant sur la moyenne de notre strate.

C'est aussi ce qui fait que notre équilibre budgétaire est bien atteint et, si nous pouvons nous permettre d'avoir un taux de dépenses de fonctionnement peut-être plus important que la moyenne, qui reste, somme toute, une moyenne, c'est parce que nous allons chercher des recettes de fonctionnement qui nous permettent d'assumer ce niveau de dépenses, reconnaissez-le.

En tout cas, dans votre intervention, je préfère retenir que nous frôlons l'excellence et non que Bagneux vit au-dessus de ses moyens, car je vais terminer sur ce point, en termes de « vivre au-dessus de ses moyens », nous visons, à Bagneux, la satisfaction des besoins de tous les habitants et, si vous voulez rentrer sur cette polémique, je pense qu'il existe bien d'autres organismes ou personnes dans notre pays qui vivent au-dessus de leurs moyens et de nos moyens collectifs. Je pense à des Bernard Arnault, François Pinault, aux milliardaires ou aux patrons du CAC 40 qui continuent de s'enrichir, d'une manière insolente, pendant que des millions de gens souffrent de plus en plus du chômage, de la précarité et n'arrivent pas à joindre les deux bouts. Je pense aux six mois que nous venons de vivre avec le mouvement des Gilets jaunes, il existe beaucoup de choses encore latentes dans notre pays, l'écart est là, plutôt que de dire que Bagneux vit au-dessus de ses moyens.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je vais sortir pour vous laisser voter.

(Sortie de Mme le Maire à 21 h 24.)

M. ZANI. - Nous n'avons pas la réponse sur les impôts et taxes de 2017 et 2018 qui sont exactement les mêmes à 18 centimes près. Pourquoi l'assiette fiscale est-elle exactement la même en sachant qu'elle augmente chaque année entre 1 et 2 % ?

À 18 centimes près, elle est exactement la même, c'est-à-dire 50 738,96 € en 2017 et 50 738,78 € en 2018.

Mme BOUDJENAH. - À quelle page êtes-vous ?

M. ZANI. - Page 11 du compte de gestion, pas sur le compte administratif.

Mme BOUDJENAH. - Vous êtes à la page 11 du compte de gestion de la trésorière ?

M. ZANI. - Oui, c'est sur les impôts 2017 et 2018.

Mme BOUDJENAH. - Cela ne doit pas être la même page car je n'ai pas cela à la page 11, Monsieur Zani.

M. ZANI. - Impôts et taxes.

Mme BOUDJENAH. - Vous n'auriez pas le même numérotage que nous ? Comment est-ce possible ? Vous parlez bien du compte de gestion ?

M. ZANI. - Du premier. Ce n'est pas grave, on poursuit, je la cherche et je vous le dis.

Mme BOUDJENAH. - En tout cas, s'il y a une réponse technique, nous vous la donnerons.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

- **MME LE MAIRE NE PRENANT PAS PART AU VOTE**
- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Mme BOUDJENAH. - Nous en profitons pour voter le compte administratif du service des pompes funèbres.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Je vous remercie.

(Retour de Mme le Maire à 21 h 27.)

Mme BOUDJENAH. - Le compte administratif a été voté à la majorité Madame le Maire, et il vous est donc donné quitus de votre bonne gestion.

Mme le MAIRE. - Merci.

Un mot pour remercier Yasmine Boudjenah, l'ensemble des élus de mon équipe et des services municipaux, Fabienne Baron notre directrice des finances et l'ensemble de son service. Vous l'avez d'ailleurs souligné. Vous avez vu l'exécution aussi bien des dépenses que des recettes. Nous sommes quasi à du 100 % pour les deux, ce qui est évidemment très bien et en même temps qui est un signe de tension extrêmement importante sur le budget de la commune, qui nous amène à être dans une gestion extrêmement rigoureuse, précise, pour bien garder le cap et je crois que c'est ce qui a été fait avec le budget 2018.

Je vous propose de continuer l'ordre du jour.

5 - AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 - COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL)

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

6 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 - COMMUNE

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Mme BOUDJENAH. - Chers collègues, en février dernier, lors de la présentation du budget primitif 2019, j'avais souligné le contexte particulier de nos débats. Si l'ampleur du mouvement social de ces derniers mois fait moins la une de l'actualité, il n'en reste pas moins que le mécontentement s'exprime de toute part, et singulièrement dans les services publics.

Du côté des collectivités locales, l'inquiétude est grande également quant au devenir de la Fonction publique telle qu'elle s'est développée depuis 1945, puis consolidée en 1983 avec le statut élargi à l'initiative du ministre communiste Anicet Le Pors et attaqué depuis lors.

Avec le projet de loi en cours de finalisation, les attaques s'amplifient, avec cette fois-ci une remise en cause en profondeur de la neutralité des fonctionnaires et une précarisation inédite. Les objectifs sont clairs, hélas : réduire considérablement le nombre d'agents, diminuer les droits des fonctionnaires et introduire des processus du secteur privé dans le service public. Nous sommes tous concernés, élus, habitants et agents.

Pourtant, la gabegie financière n'est pas dans les communes, trop souvent injustement incriminées.

D'ailleurs, pour ce qui nous concerne, à Bagneux, comme l'a montré notre compte administratif 2018, nous savons dépenser nos ressources utilement.

À telle enseigne qu'avec ce budget supplémentaire, nous dégageons 2 M€ de ressources nouvelles.

Cela illustre la justesse de notre stratégie financière permettant de faire des dépenses nécessaires au fonctionnement de nos services. Il s'agit également pour nous, comme nous l'avons vu précédemment, de garder des marges de manœuvre et des réserves, si nécessaire.

Nous allons ainsi pouvoir mettre en réserve de précaution 234 000 €, ajuster les crédits de nos services pour répondre aux besoins supplémentaires en fonctionnement à hauteur de 514 000 € et en investissement de 764 000 €, ainsi qu'augmenter notre autofinancement de 1,7 M€, pour atteindre près de 10 M€ cette année.

En fonctionnement, les ajustements possibles à hauteur de 3,2 M€ proviennent :

- du résultat de fonctionnement 2018, comme nous venons de le voir, soit 1,788 M€;
- de la fiscalité locale puisque nos recettes ont augmenté de 395 672 € par rapport au budget primitif ;
- d'une DGF légèrement supérieure (+196 000 €), malgré une dotation forfaitaire en baisse, comme pour deux tiers des communes. Notre DSU est en légère hausse, elle finance finalement notre péréquation, un quasi-non-sens ! Nous nous y sommes déjà arrêtés ;
- d'une aide de la CAF de 108 000 €, pour l'équivalent de 1 200 € par berceau de la nouvelle crèche Graine de Lune ;
- de régularisations diverses, à hauteur d'un peu plus de 508 000 €.

Ces ajustements vont nous permettre :

- d'améliorer les crédits de fonctionnement des services +514 000 €. Je pense à notre choix de mettre plus de bio dans les assiettes de nos enfants (+50 000 €), à l'amélioration du nettoyage de nos espaces verts (26 000 €), une demande forte des habitants, et à un abondement de crédits pour notre service Citoyenneté, en particulier pour les vidéos du budget participatif, qui sont appréciées je crois, une nouvelle présentation de Bagneux en vidéo ainsi que Copaca' Bagneux ;
- de procéder à quelques régularisations pour 508 000 €. L'essentiel porte sur la concession du 77 avenue Henri Ravera, dont le CRACL était déficitaire et que la ville devra combler en tant que concédant.
- de prendre en compte des charges de personnel à hauteur de 200 000 €, ce qui va nous permettre de procéder aux recrutements sur les postes encore vacants et de pallier un certain nombre de départs en retraite, mais aussi d'ajouter 112 000 € pour renforcer les besoins en charges du personnel du CCAS. Il faut y ajouter 65 000 € liés à l'ouverture prochaine de l'école Rosenberg et, donc, au personnel communal nécessaire ;
- de dégager plus de 234 000 € pour des imprévus, ce qui peut nous aider à faire face à des urgences ou d'anticiper des manques à gagner de recettes non perçues, comme le Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France, dont la notification est très tardive cette année ;
- d'augmenter la section d'investissement de 1,74 M€, pour atteindre 9,79 M€ cette année.
 - o Ces crédits d'investissement vont nous permettre d'améliorer la sonorisation de la salle des fêtes, très utilisée.
 - o Le service Autolib, ayant cessé début 2019, nous allons donc consacrer 46 000 € pour la remise en état de certaines bornes électriques, pour favoriser l'utilisation de cette énergie pour les particuliers ;
 - o En matière de prévention et sécurité, pour 74 000 €, nous allons pouvoir renforcer notre dispositif de vidéo-protection, dont la caméra qui supervise le tout nouveau jardin Ilan Halimi.

- Parmi les dépenses structurantes, dans le cadre des travaux d'aménagement de la colline des Mathurins, la commune a lancé un marché de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de l'ensemble des voiries, à hauteur de 250 000 €. D'ailleurs, un peu plus tard, nous allons évoquer ce marché ;
- La rénovation de la façade de l'école Henri Wallon, dès cet été.

Ce budget supplémentaire est rendu possible par nos efforts en matière de gestion financière. Il vise à donner un peu de marge à la fois à nos activités et à notre politique de désendettement. Il s'appuie sur notre propre gestion, mais il va de soi que si les dotations de la part de l'État et des différentes collectivités partenaires étaient plus importantes, nous pourrions satisfaire davantage de besoins.

Dans ces circonstances, avec les moyens qui sont les nôtres, je crois que nous réussissons à renforcer nos priorités et à améliorer le quotidien en matière de cadre de vie, de circulations douces ou de l'environnement de nos enfants.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - Ce budget est sans surprise et reste cohérent par rapport à votre proposition du budget primitif 2019. Je reviendrai sur la DGF qui, pour la 3^e année consécutive, augmente légèrement de 80 000 €, cumulés sur trois ans. Pas de quoi se réjouir par rapport aux communes environnantes qui ont continué à voir leur DGF diminuer les 3 dernières années. C'est en effet la dotation de Solidarité urbaine qui représente 52 % de la DGF qui a permis de compenser en partie la baisse de la DGF. Bagneux a plus de dotations du fait de la pauvreté de la ville.

Nous pouvons nous satisfaire de la diminution du recours à l'emprunt 2019 de 814 037 €, principalement due aux recettes fiscales supérieures de 400 000 € et à la DGF supérieure de 200 000 € par rapport au budget primitif 2019. L'emprunt 2019 reste toutefois très élevé à hauteur de 10,2 M€. Le cumul de l'emprunt 2018 et 2019 absorbe la totalité des économies faites lors des trois exercices budgétaires précédents.

Je ne reviendrai pas sur les impôts locaux qui, même s'ils n'ont pas augmenté, restent toujours très élevés par rapport aux attentes des Balnéolais en termes de mieux vivre ensemble, d'insécurité et d'environnemental. À vous entendre, Bagneux est une ville agréable à vivre. Le constat est tout autre, en deux mandatures, la ville a continué à se dégrader. Allez voir les habitants, ils vous diront ce qu'ils pensent de Bagneux, ou alors, nous n'interrogeons pas les mêmes personnes.

De même, heureusement que sous l'impulsion de l'ancien maire de Montrouge, Jean Loup Metton, nous allons avoir enfin le prolongement du métro Ligne 4 tant attendu depuis 20 ans. Si nous vous avions attendu, le métro ne serait toujours pas là. Nous espérons tous que Bagneux bénéficiera de l'arrivée des métros pour se développer harmonieusement. Nous doutons cependant, qu'avec vos choix politiques, vous arriviez à transformer Bagneux.

Concernant les dépenses de personnels, vous restez cohérents avec votre stratégie « toujours plus », sans réellement chercher à mettre l'accent sur les priorités réelles attendues par les Balnéolais.

Pour finir, je tiens à remercier encore une fois le service financier pour la clarté du document.

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions sur le budget supplémentaire ?

M. ALEXANIAN. - Je suis un démocrate et tout le monde a le droit de parler. Nous sommes dans un Conseil municipal, faites attention. Je sais bien que vous regrettez l'ancien maire de Montrouge et que vous êtes affidé aux maires de droite d'à côté tant qu'il en reste. Je voudrais tout de même vous dire, qu'il faut faire attention dans le débat public à dire ce que l'on a envie de dire, parce qu'on a envie de le dire. Vous voyez ce que je veux dire. Il faut tout de même, que ce que nous

disons et débattons, ait un soupçon de réalité et, de ce point de vue, dire que le prolongement de la ligne de métro à Bagneux ne doit pas à l'action des élus de Bagneux, il faut le faire.

Je trouve là vraiment pour le coup... On se demande d'ailleurs... Ou c'est insincère et, donc, c'est un argument parce que vous préparez une campagne petitement, ou c'est sincère et alors je ne vous laisserai pas beaucoup de livres de comptes.

M. ZANI. - Par solidarité par rapport à vos collègues, j'espère que vous allez œuvrer pour que Bourg la Reine ait son métro.

Merci.

Mme le MAIRE. - Sans polémiquer, ce budget supplémentaire, qui est un budget d'ajustement, n'a pas vocation à reprendre tout le débat du budget. D'ailleurs, Monsieur Martin, vous avez noté la cohérence avec le budget primitif, cela me rassure, le budget supplémentaire est évidemment fait pour compléter les actions et les orientations que nous avons arrêtées lors du vote du budget.

Sur les questions d'investissement, je voudrais redire aux collègues que nous sommes en train de construire deux nouveaux groupes scolaires. Ce n'est pas arrivé depuis 40 ans à Bagneux de construire un groupe scolaire. Aujourd'hui, nous sommes effectivement dans une dynamique, et je pense que nous devons être une des seules communes - je ne connais pas d'autres communes, autour de nous en tous les cas - qui se lance dans la construction de deux nouveaux groupes scolaires pour répondre aux besoins des habitants et, puisque vous aimez bien Montrouge, j'ai toujours dit que je souhaitais construire des écoles avant d'avoir à mettre des préfabriqués dans toutes les cours d'école pour accueillir les enfants à la rentrée, ce qui s'est passé dans notre ville voisine.

Je vous laisse la polémique sur le métro obtenu grâce à M. Metton. C'est un peu bas et un peu bête ; excusez-moi de le dire comme cela. Tout le monde sait bien que les élus de Bagneux, et même avant moi, se sont battus pour le prolongement de cette ligne de métro ; toutes celles et ceux qui habitent à Bagneux depuis de longues années, savent bien que le métro, le commissariat que nous avons aussi obtenu et le lycée que nous venons d'obtenir, font partie des demandes extrêmement importantes que formulait la ville de Bagneux. Par ailleurs, il n'était pas prévu que le métro s'arrête à Montrouge, puisqu'il était une étape pour venir jusqu'à Bagneux.

Monsieur Zani, vous y avez fait allusion, je travaille avec les collègues des villes voisines, qui ne sont pas mes amis politiques, car je pense que ce serait vraiment très bien pour tout notre territoire que la ligne 4 puisse être prolongée sur une autre station à Bagneux, puis aller jusqu'au Plessis Robinson.

C'est pour cela que nous avons demandé, sept maires du sud des Hauts-de-Seine, à Valérie Péresse, de pouvoir engager au moins les études sur ce prolongement de la ligne 4, je pense que c'est un projet d'avenir et, quand on connaît les difficultés aujourd'hui des transports en Île-de-France, cela vaut la peine que nous ayons un coup d'avance, comme on dit, et que nous réfléchissions à l'avenir et au développement de nos territoires.

Voilà les quelques mots que je voulais formuler.

Yasmine Boudjenah est revenue sur les éléments les plus importants et les plus saillants de ce budget supplémentaire, là où nous avons besoin de rajouter des crédits pour être conformes aux engagements que nous avons pris au budget primitif.

Sur les dotations d'État, je note simplement que, finalement, nous nous payons nous-mêmes notre DSU. C'est un peu comme cela que cela se passe, l'association des maires de France évoque ces questions de manière extrêmement régulière.

Aujourd'hui, la dotation de solidarité urbaine devait être donnée à l'origine en complément, pour les villes accueillant des populations plus en difficulté que d'autres, ce qui n'est finalement plus vraiment le cas. Cela nous permet simplement de ne plus avoir de recettes, qui continuent à reculer

de manière importante.

Voilà les quelques mots que je voulais énoncer.

Je propose de passer au vote. Il nous revient de voter article par article.

Je fais voter le premier article et après je vous propose de dire « même vote » sauf s'il y a des changements.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 011 - charges à caractère général : 319 231 €

☞ VOTE :

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 012 - charges de personnels et frais assimilés : 185 000 €

☞ VOTE :

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante : 171 600 €

☞ VOTE :

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 67 - charges exceptionnelles : 486 642 €

☞ VOTE :

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 022 - dépenses imprévues : 234 060 €

☞ VOTE :

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 023 - virement à la section d'investissement : 1 737 572 €

☞ VOTE :

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Donc un total de 3 194 105 €.

Recettes

Chapitre 70 - produits des services du domaine et ventes diverses : 165 000 €

☛ VOTE :

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 73 - impôts et taxes : 309 186 €

☛ VOTE :

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 74 - dotations et participations : 360 446,20 €

☛ VOTE :

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 75 - autres produits de gestion courante : 21 500 €

☛ VOTE

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 77 - produits exceptionnels : 249 674 €

☛ VOTE

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 42 - opérations d'ordre de transfert entre sections : 299 868 €

☛ VOTE

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 002 - résultat de fonctionnement reporté : 1 780 430,80 €

Soit un total équivalent à celui des dépenses.

☛ VOTE

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 20 - immobilisations incorporelles : 1 185 136,57 €

☛ VOTE

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

:

Chapitre 204 - subventions d'équipement versées : 765 134,70 €

☛ VOTE

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 21 - immobilisations corporelles : 5 129 324,99 €

☛ VOTE

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 23 - immobilisations en cours : 10 519 091,04 €

☛ VOTE

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 26 - participations et créances rattachées : 1 368 511 €

☛ VOTE

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 27 - autres immobilisations financières : 280 006 €

☛ VOTE

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 47 - opérations pour le compte de tiers : 63 000 €**☞ VOTE**

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 040 - opérations d'ordre de transfert entre sections : 299 868 €**☞ VOTE**

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 001 - solde d'exécution négatif reporté : 2 466 006,03 €

pour un total de 22 076 078,33 €.

☞ VOTE

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

RecettesChapitre 13 - subventions d'investissement : 5 131 014,08 €**☞ VOTE**

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées : 9 185 963 €**☞ VOTE**

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 45 - opérations pour le compte de tiers : 63 000 €**☞ VOTE**

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement : 1 737 572 €☛ **VOTE**

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 024 - produits de cession d'immobilisation : 18 750 €☛ **VOTE**

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé : 5 939 779,25 €☛ **VOTE**

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Soit un total en recettes équivalent à celui des dépenses.

Je vous remercie.

7 - REMISES GRACIEUSES**REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNEES 2011, 2013, 2014, 2015 ET 2016**

Mme le Maire. - Nous avons des remises gracieuses, pour les années 2011 à 2016, qui nous sont présentées par le Centre des finances publiques, qui ne peut recouvrer les sommes dues pour trois débiteurs de notre commune.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

8 - GARANTIES COMMUNALES

DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SA D'HLM DOMAXIS POUR UN PRET TOTAL DE 5 271 668 €, SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A FINANCER LA CONSTRUCTION DE 32 LOGEMENTS SOCIAUX AU 100 AVENUE DE BOURG LA REINE A BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Il s'agit du programme Blanc nature qui est sorti de terre. Les copropriétaires ont emménagé le week-end dernier et les locataires emménageront au mois de juillet.

M. MARTIN. - Nous sommes toujours surpris de voir que vous favorisez de nouveaux programmes immobiliers avec plus de 65 % de logement sociaux dans un quartier, comme le carrefour des Blagis, qui demanderait justement plus de mixité sociale et moins de béton au grand dam des riverains.

Je rappelle que ce quartier avait déjà été ciblé dès 1993, comme l'un des dix sites prioritaires, pour lesquels le Département avait signé une convention avec l'Agence nationale de rénovation urbaine,

l'État et la ville ; et qui avait enclenché la rénovation de la barre des Cuverons et la suppression de la barre des Tertres. Vous prônez la mixité sociale et la conservation des espaces verts, ce n'est pas en supprimant progressivement les mètres carrés d'espaces verts et en faisant uniquement des toits végétalisés et du logement social que vous y arriverez.

Merci.

Mme SEISEN. - Le chiffre est complètement erroné car nous avons :

- de l'accession à la propriétaire pour une centaine de logements,
- du logement locatif intermédiaire pour 16 logements,
- et 32 logements sociaux.

Je ne sais pas d'où vous sortez les 65 % de logements sociaux.

C'est un programme d'ensemble. Pour l'accession à la propriété, il n'y a pas de garantie à demander à une collectivité, vous ne pouvez pas prendre une petite partie du programme en disant que les logements sociaux correspondent à 65 % du programme, c'est complètement malhonnête.

Mme le MAIRE. - J'assume complètement la construction de ce programme de 140 logements, dont 32 sont des logements sociaux diversifiés ; il existe du PLAI, du PLUS et du PLS.

Vous l'avez compris, la proportion est en dessous de 25 % dans ce programme. J'ai toujours dit que le développement de la ville ne pouvait pas se faire aujourd'hui avec des constructions uniquement en accession à la propriété. Ce que nous faisons avec ce programme, nous le faisons désormais dans tous les programmes à hauteur de 20 à 25 % pas plus, il me semble important de continuer à produire du logement social de qualité.

Là, c'est le cas dans ce quartier où nous mêlons, dans un ensemble, toutes les typologies de logement : accession sociale à la propriété, accession libre, logement intermédiaire et logement locatif social.

Nous sommes au cœur d'une nouvelle résidence qui prône la mixité que nous souhaitons, je suis donc très fière de cette opération et je peux vous dire que les 25 % de Balnéolais, qui ont acquis dans ce programme, sortent ainsi du logement social.

Nombreux attendent l'attribution d'un logement social, il y aura beaucoup moins d'heureux élus que nous ne l'aurions souhaité, du fait de la crise du logement social et du logement à loyer accessible, qui ne cesse de se développer.

Nous avons 700 000 demandeurs de logement social en Région Parisienne. Je pense que nous allons allègrement atteindre le million d'ici deux ou trois ans, et malgré cela, rien n'est fait pour résorber aujourd'hui cette situation de crise du logement et d'accès à des loyers abordables et compatibles avec les salaires de la majorité des habitants.

Je vous propose de passer au vote.

M. ZANI. - Nous aimerions savoir pourquoi notre commune donne un accord pour garantir uniquement l'emprunt de 5 271 668 € pour la construction de 32 logements sociaux, nous ne sommes pas contre, mais pourquoi refuser de garantir l'emprunt de 1 891 153 € pour la construction de 16 logements intermédiaires, ce qui nous aurait peut-être permis de «contingenter» 3 ou 4 logements, d'autant plus qu'il s'agit du même bailleur social et du même organisme de prêt ?

Mme le MAIRE. - Je vous rappelle que les collectivités ne sont pas appelées en garantie pour le logement intermédiaire. Domaxis, le bailleur, réalise la partie logement social et la partie logement intermédiaire. Mais les garanties d'emprunt ne sont accordées que pour le logement social.

M. ZANI. - J'ai lu que vous avez refusé de faire droit à la demande, me semble-t-il ?

Mme le MAIRE. - Non, il n'y a pas eu de demande.

Mme SEISEN. - Nous allons vérifier s'il existe des garanties d'emprunt pour le logement intermédiaire, mais en principe, c'est impossible. La garantie d'emprunt permet d'avoir des contreparties pour la Ville, notamment en termes de réservation à hauteur de 20 %.

Or, dans le logement locatif intermédiaire, il n'existe pas de contrepartie de réservation. Certes il existe des niveaux de plafonds votés et fixés par décret, mais sans système de réservation, ni de commission d'attribution de logement.

Demain, quelqu'un qui se situe, en termes de ressources, en dessous des plafonds du logement locatif intermédiaire peut postuler ; une agence de commercialisation, tout comme une agence de location, vérifiera les ressources des demandeurs et une commission interne attribuera.

Il ne s'agit pas d'une commission d'attribution où sont représentés l'État, la Ville, etc. Il n'y a pas de système de réservation dans le logement locatif intermédiaire.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **AVIS DEFAVORABLES : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**
- **ABSTENTION : LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

9 - GARANTIES COMMUNALES

MAINTIEN DE LA GARANTIE COMMUNALE POUR LE REMBOURSEMENT D'UNE LIGNE DE PRET REAMENAGEE CONTRACTEE PAR LA SA D'HLM FRANCE HABITATION AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, SELON LES CONDITIONS DEFINIES DANS L'AVENANT DE REAMENAGEMENT N° 88.554

Mme le MAIRE. - Depuis la loi ELAN, les bailleurs ont la possibilité de réaménager leur emprunt, et par conséquent de demander aux communes d'allonger les garanties d'emprunt.

Plusieurs demandes ont déjà été acceptées. Aujourd'hui, France Habitation nous demande, pour la réhabilitation des logements de Poitou – Meuniers, de prolonger la durée de la garantie de 18 à 28 ans, comme l'y autorise la loi.

Y a-t-il des remarques ?

(Aucune.)

☞ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**
- **ABSTENTIONS : LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

10 - GARANTIES COMMUNALES

DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT D'IDF HABITAT POUR UN PRET TOTAL DE 3 430 000 €, SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE LA TOUR 1, SISE AU 2 RUE DES CUVERONS A BAGNEUX

(96 LOGEMENTS SOCIAUX)

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une nouvelle tour acquise par IDF Habitat qui va être réhabilitée avec des interventions sur l'enveloppe des bâtiments, sur les parties communes et dans les logements. IDF Habitat nous sollicite pour garantir l'emprunt nécessaire pour ces travaux, étant précisé qu'aucune augmentation de loyer ne sera envisagée.

Y a-t-il des remarques ?

(Aucune.)

☞ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**
- **ABSTENTIONS : LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

11 - TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ESPACE SENIORS

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Le coût total est de 63 000 €, la trésorerie nous demande d'établir cette convention pour définir le périmètre de cette mission et ses modalités financières. Nous avons déjà évoqué ce sujet en Conseil municipal.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

12 - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

APPROBATION DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ici les discussions que nous avons eues avec le Conseil départemental, pour aboutir à la signature du nouveau contrat triennal de développement, après celui que nous avons signé en 2016.

Quand le Département a choisi, en 2011, de revoir les modalités de financement qu'il apporte aux communes et aux associations locales, nous avons été très réticents, alors que les financements étaient décidés secteur par secteur et annuellement.

Nous sommes passés à un contrat global de développement, conclu pour une durée de trois ans, dont les marges de négociation sont plus faibles.

Pour le dire autrement, ces nouveaux contrats ouvrent la porte à des attributions inéquitables entre communes, et ne répondent pas suffisamment aux inégalités sociales et territoriales qui existent dans notre département. Autant vous dire que de longues discussions et négociations ont eu lieu pour faire entendre et respecter notre ville et ses habitants.

Malgré cette opposition de fond avec ces orientations, et comme je ne néglige aucune possibilité de recettes, je n'ai pas souhaité prendre le risque de refuser cette contractualisation, qui aurait été au détriment de notre commune et de nos associations.

En 2016, nous avons réussi à obtenir un contrat de 3,6 M€ en investissement pour la restauration de l'église Saint-Hermeland, la rénovation du marché Léo Ferré, la construction de l'école Rosenberg et les travaux du groupe scolaire Henri Wallon ainsi que la Crèche Graine de lune.

En matière de fonctionnement, nous obtenions 860 000 € sur trois ans pour la petite enfance, des activités culturelles et sportives, un maintien des crédits Politique de la ville notamment, et des crédits aux associations, puisque, c'était aussi un élément nouveau, les subventions allouées par le Département aux associations ont été reprises par les communes.

À l'occasion du renouvellement de ce contrat, le Département a continué à apporter un certain nombre d'ajustements. Les subventions concernant le soutien au sport de haut niveau sont, dorénavant inscrites, elles aussi, dans ce dispositif. Cela veut dire aussi qu'elles seront gelées : ni hausse, ni baisse, quelle que soit l'évolution des résultats sportifs pour les années à venir.

Après plusieurs mois de travail entre notre administration et celle du Département, j'ai rencontré Patrick Devedjian le Président du Conseil départemental. Je n'ai pas accepté la demande du Département qui souhaitait un arrêt de la totalité des subventions de fonctionnement et sa proposition de renforcer uniquement l'investissement, alors même que les dotations de l'État de ces dernières années baissent à plus de 9 M€ ; la proposition du Département aurait conduit à une perte de plus de 1,5 M€ sur trois ans pour la commune.

La suite des négociations permet ce soir de soumettre au vote ce contrat. Il sera également soumis au vote du Conseil départemental, qui se réunit ce vendredi. Nous avons obtenu le maintien des subventions au titre du fonctionnement, avec un rajout de 35 000 € pour le sport de haut niveau.

En investissement, nous avons obtenu 4 M€ pour les trois années à venir, soit 400 000 € de plus que le premier contrat.

Cette somme permettra de contribuer au financement de plusieurs opérations : 2 M€ pour la réhabilitation extension du centre municipal de santé, 700 000 € pour la rénovation du parc des sports, 600 000 € pour la future école Niki de Saint Phalle, 300 000 € pour la création d'une maison du patrimoine, 400 000 € pour une série de travaux dans les groupes scolaires, autant de projets indispensables pour les Balnéolais.

Pour conclure, je vous propose de m'autoriser à contractualiser avec le Département des Hauts-de-Seine et à signer le contrat qui vous est proposé ce soir.

Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. MARTIN. - Non, juste vous dire merci pour la négociation, pour ces 4 M€, car ce n'était sûrement pas simple. Nous serons favorables pour ce contrat de développement territorial.

Nous trouvons qu'intégrer un budget pour le sport de haut niveau est un élément important, même si le montant est figé. Cela garantit l'engagement du Département sur une durée de trois ans. D'autant plus que les athlètes ne deviennent pas athlètes de haut niveau du jour au lendemain. On devrait pouvoir en identifier tous les trois ans.

Mme le MAIRE. - Merci y a-t-il d'autres interventions ?

Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

INTERCOMMUNALITE

13 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE VOIRIE

AVIS SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE VOIRIE AU SEIN DE L'EPT VALLEE SUD-GRAND

PARIS

Mme le MAIRE. - Nous sommes amenés à donner notre avis sur le transfert de la compétence voirie au sein de l'EPT.

Je vous rappelle que la plupart des communes du territoire n'ont pas souhaité s'engager dans le transfert de cette compétence, mais vous avez la liste des rues, la Ville de Clamart et la Ville de Fontenay aux Roses s'y engagent, une rue concerne la commune de Bourg-la-Reine. Nous devons approuver cette délibération, cela permet au Conseil municipal de Bagneux d'être au courant.

Je suis attachée à ce que nous respectons le choix des communes. Il s'agit d'une délibération de forme, sans conséquence pour nous, que je vous propose d'adopter.

Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. - Effectivement, Clamart, Fontenay aux Roses ont souhaité un transfert partiel de compétences de voirie vers l'EPT. Pour quelles raisons ont-elles souhaité cela ? A-t-on fait, de notre côté, une étude économique comparative entre une compétence communale versus un transfert de certaines voies à l'EPT ?

Mme le MAIRE. - Je pense que ces deux communes ont souhaité ce transfert pour des questions d'ingénierie et de compétence. D'ailleurs, la question de mutualiser la compétence voirie est une vraie question. Je n'y suis pas fermée *ad vitam aeternam*. Évidemment, à l'échelle du territoire, nous pouvons avoir une ingénierie avec un pool d'ingénieurs plus important, je pense que c'est pour cette raison qu'ils ont souhaité ce transfert.

Je ne vous propose pas de le faire pour l'instant. Je pense que le territoire est un territoire récent - 1er janvier 2016-. Il existe de nombreux sujets complexes type l'aménagement, le logement, la gestion des équipements culturels, des piscines, etc. Je pense qu'il y a besoin de stabiliser toutes ces questions et ces procédures et de s'interroger sur la manière de travailler avec les communes et de les associer, avant de se lancer plus en avant sur une compétence extrêmement structurante.

Autre point, la reprise par Vallée Sud-Grand Paris du traitement et du ramassage des ordures ménagères : cela a changé avec la double collecte, avec des petits dysfonctionnements, voire importants la première et la deuxième année et qui perdurent encore. J'estime qu'il faut stabiliser tout ce travail pour pouvoir envisager d'aller plus loin. Ce n'est pas le moment de courir plusieurs lièvres à la fois. Faisons déjà bien ce qui est de notre compétence territoriale.

C'est mon point de vue.

M. CARTERON. - J'ai une question concernant ces voies des communes voisines, qui sont des voies communales au départ et transférées au territoire. Cela veut donc dire que, lorsqu'il y aura des dépenses de travaux sur ces voiries - qui jusque-là incombait à ces communes -, elles seront prises en charge par le territoire ? Nous allons y contribuer aussi ?

Mme le MAIRE. - En matière d'intercommunalité, il y a ce que l'on appelle la CLECT, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, instance où sont examinées toutes ces questions.

Par exemple aujourd'hui, les médiathèques : notre médiathèque est de compétence intercommunale comme celles de Fontenay aux Roses, Clamart et Malakoff. Dans l'ancienne communauté d'agglomération, les médiathèques étaient en gestion intercommunale et nous les avons gardées à l'occasion du passage à Vallée Sud-Grand Paris, ce qui n'est pas le cas des autres médiathèques du territoire.

Lors de la CLECT, se font les « plus » et les « moins » liés à différents transferts pour que certaines communes ne paient pas la voirie des autres.

Là où vous avez raison, c'est que ces transferts, à géométrie variable, complexifient les CLECT et exigent une ingénierie pour contrôler correctement ce qui se fait, notamment du point de vue financier, mais ce type de transfert n'a pas vocation à faire payer aux autres communes les dépenses de voirie transférées.

Mme MEKER. - Effectivement, ce ne sont que quelques rues, une rue dans une commune et quelques rues des deux autres communes. Quand la délibération a été présentée au Conseil, ce transfert facultatif a été présenté par le Président comme un projet exceptionnel très important, mais cela fait « plouf ». De nombreux maires partagent ce que Marie-Hélène Amiable a dit ce soir, il n'existe pas d'engouement aujourd'hui pour ce type de transfert de la part de la grande majorité des communes.

M. ZANI. - Ce transfert de rues communales concerne majoritairement la ville de Clamart, ville du Président du territoire de Vallée Sud-Grand Paris. Cela pose un problème.

Une petite question peut-être de profane : pourquoi ce transfert n'est pas subordonné à un vote à la majorité des onze villes du territoire ?

Mme le MAIRE. - Sur ce point, nous avons une charte de gouvernance entre maires, qui jusqu'à présent, fait que ce qui se décide sur une ville du territoire n'est pas forcément duplicable sur toutes les autres communes, et nous laissons la liberté de choix aux maires et aux conseils municipaux. Nous essayons de nous tenir à cela.

Le Président a proposé la mise d'intérêt communautaire de la voirie, cela se fait d'ailleurs dans d'autres endroits, beaucoup plus en province où c'est clair que les voiries sont de compétence communautaire.

Il y a aussi Fontenay aux Roses qui a transféré quelques voiries.

Il y a eu cette proposition, nous ne nous sommes pas opposés à cette mise en compétence communautaire, mais nous n'avons pas rejoint à ce jour ce souhait du Président du territoire.

Je propose de voter pour.

Mme MEKER. - Les institutions ne sont vraiment pas claires parfois. Si nous votons contre, cela veut dire que, si un jour une des villes a la majorité requise dans la délibération, ce transfert nous sera imposé ?

En revanche, je pense que si nous allions dans ce sens, Mme le Maire pourrait nous faire voter ou au moins nous demander notre avis avant, ce qui n'a pas été fait dans d'autres villes : à Fontenay, cela a été voté en conseil et les Fontenaisiens ont été mis devant le fait accompli, ce qui a déplu à certains habitants.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

ADMINISTRATION GENERALE

14 - RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

COMMUNICATION DU RAPPORT DES ANNEES 2016, 2017 ET 2018 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES, SUR L'ETAT DES LIEUX DE L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI EXISTANT, DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Mme HOURS. - Mes chers collègues, nous vous présentons ce soir le rapport de la commission

communale d'accessibilité pour trois ans : 2016, 2017 et 2018.

Il ne vous a pas échappé que ce rapport n'a pas été présenté en 2016 et 2017. C'est à mettre en relation avec les difficultés de personnel au CCAS, que nous avons évoquées ce soir.

Pour autant, les services ont tout de même continué leur travail tel que prévu dans les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) déposés en 2015.

Je ne vais peut-être pas lire le rapport en entier, vous avez vu que l'on a atteint un étiage du point de vue des places de stationnement, il n'existe plus de demandes spécifiques de places. Nous avons un quota de 104 places de stationnement. Il n'y a pas eu davantage de demandes ces derniers temps.

Pour les transports, nous avons atteint 80 et 78 % de taux d'accessibilité, sachant que l'accessibilité pour les lignes de bus est calculée sur la totalité du trajet. Sont donc prises en compte les stations non accessibles dans d'autres communes sur le même trajet. Tout est fait pour les transports actuellement. Nous ne pouvons pas vraiment faire mieux sur Bagneux, hormis peut-être sur quelques routes départementales, il faudrait voir si un ou deux arrêts nécessitent d'être revus.

Sur les ERP, la Ville compte 54 établissements recevant du public. Le programme, tel qu'il a été déposé, il y a presque 4 ans, suit son cours. Les projets ne sont pas tout à fait réalisés dans l'ordre du programme déposé, car pour essayer de mutualiser les coûts, nous faisons les travaux dans l'ensemble sur un lieu donné, mais chaque fois la mise en accessibilité de l'équipement est prise en compte.

Ensuite sur les logements, la Ville a un peu moins la main de manière directe. Il y a eu 722 logements livrés, dans le parc social, entre 2016 et 2018, et ils sont tous conformes.

Il n'en demeure pas moins que lorsqu'il s'agit de mettre un appartement déjà existant en conformité, cela peut poser certaines difficultés et demander un certain temps avec les bailleurs.

Sur les Ad'AP des bâtiments privés qui reçoivent du public : commerces, professionnels de santé, professions libérales, banques etc., nous avons un bilan un peu plus mitigé car 40 % seulement d'entre eux ont déposé un dossier d'Ad'AP.

En fait, nous avons 285 commerces, 100 professionnels de santé, 10 banques, ce qui fait 395 ERP. Sur ces établissements, 14 ont eu des dérogations pour patrimoine. Le bâtiment peut être exempté de mise en accessibilité si l'historicité oblige à ne pas bouger les murs.

Il reste encore une grande marge de projets sur les bâtiments privés et il reste à continuer le programme déposé pour les Ad'AP.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - Le bilan de l'Agenda d'accessibilité programmée 2016 - 2018 et le rapport du CCAS montrent que le handicap n'est pas la première priorité. Nous le voyons bien, sur 54 sites recevant du public (ERP), 6 sont achevés tout au moins sur 2016 et 2017, 17 sont en cours et 2 n'ont pas démarré. Il n'existe pas de plan de formation adapté pour l'accueil de personnes handicapées. Vous le dites vous-même d'ailleurs, certains projets ont été gelés par manque de budget et du fait de changements de priorités.

La commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées se réunit une fois par an. Comment peut-elle être efficace en se réunissant une seule fois par an ?

Le bilan des dépôts de dossier par les commerçants est clairement pauvre : 40 % de dossiers déposés sur 400 commerces/banques et professionnels de santé, c'est peu.

Quel plan d'actions allez-vous mettre en œuvre pour que ces 240 commerces soient conformes aux normes en vigueur ?

C'est compréhensible aussi, cela a un coût et, effectivement, beaucoup de commerces ne souhaitent pas engager d'argent sur cette accessibilité, comment allez-vous vous y prendre pour essayer de persuader ces 240 commerces, de se mettre en conformité ?

Vous annoncez l'arrivée d'un chargé de mission pour le handicap, il est peut-être déjà arrivé ?

Mme BOUDJENAH. - Oui il est arrivé.

M. MARTIN. - J'espère qu'il pourra faire bouger les choses.

Nous notons avec étonnement dans ce rapport qu'il n'existe qu'une seule place réservée pour le parking du PPCM pour de nombreux parents et enfants, ainsi que pour la halle Janine Jambu, ce qui nous paraît très peu, les personnes handicapées viennent sûrement faire du sport.

Mme RONDEPIERRE. - Le rapport de la Commission communale pour l'accessibilité, qui nous a été présenté ce soir, récapitule les aménagements réalisés pour répondre au besoin d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, en matière de bâtiment, de voirie et d'espaces publics, pour les années 2016, 2017 et 2018.

Il s'agit d'un rapport obligatoire, qui a été réalisé grâce au recrutement d'un chargé de mission au handicap au Centre communal d'action sociale de Bagneux, ce qui, au passage, constitue un atout pour accompagner les familles et les enfants qui en ont besoin dans la Ville.

Les normes de construction d'établissement recevant du public sont bien évidemment respectées malgré des moyens financiers et humains de plus en plus contraints dans notre collectivité.

En parallèle, et cela a été un peu évoqué tout à l'heure, avec la loi ELAN, le gouvernement a abaissé les normes d'accessibilité, notamment pour les constructions de logements sociaux qui ne seront plus désormais que de 20 % à être accessibles, ce qui est un recul supplémentaire inquiétant en matière d'égalité.

Ici à Bagneux, c'est aussi autour des chantiers et pour la voirie que nous sommes vigilants.

C'est presque chaque jour, que Mme le Maire et les élus concernés, en lien avec nos services sur le terrain, relayent aux entreprises concernées, la nécessité de faciliter l'accessibilité, notamment de la voirie, pour les personnes à mobilité réduite.

Ce rapport porte essentiellement sur les dispositifs mis en place en matière d'aménagement. Mais vous le savez, les enjeux d'accessibilité vont bien au-delà, dans des domaines dans lesquels la municipalité est bien engagée.

Nous allons au-delà, car l'égalité de toutes et tous, doit intégrer toutes les dimensions du quotidien. Nous le faisons depuis des années déjà, en accueillant à Bagneux plusieurs structures pour personnes handicapées. Nous soutenons également l'employabilité des personnes handicapées et les différents CAT (Centres d'Aide par le Travail) de la Ville, comme « les Ateliers de Garlande » et « la Ferme de Garlande », ou en organisant une semaine d'information sur la santé mentale par exemple.

Les différentes associations de la Ville, comme Atousignes92 ou le Café Solidaire des Aidants, dont nous venons d'inaugurer les locaux, que nous soutenons et qui nous accompagnent, sont également des partenaires importants pour poursuivre la mise en place de politiques citoyennes et inclusives.

C'est que nous faisons aussi, en permettant d'accueillir tous les jours les enfants dans nos accueils de loisirs, en y mettant des animateurs supplémentaires, ce qui leur permet aussi de pouvoir partir comme tous les autres enfants en classe de découverte.

Nous pouvons aussi souligner, le travail remarquable et important, que le COMB fait pour rendre accessible le sport à tous, nous tenons à ce que le sport et la culture soient aussi accessibles à toutes et tous.

Tout en restant conscients des nouveaux progrès à faire, nous souhaitons acter ce rapport en soulignant l'investissement croissant de la commune pour les personnes handicapées, de tout type de handicap.

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme CILLIERES. - Merci beaucoup de ce rapport. J'ai trouvé cela très intéressant de pouvoir faire un bilan triennal sur la mise en accessibilité.

J'aurais une remarque. J'ai bien lu, dans la partie logement -page 12- qu'il y a bien évidemment les logements neufs, devant répondre impérativement à la possibilité d'accueillir des personnes en situation de handicap. Il est également question d'un bilan en lien avec les bailleurs car beaucoup de travail est réalisé.

Pour le bailleur IDF Habitat, je sais que, chaque année, nous finançons la transformation notamment de salles de bains, pour permettre le maintien dans leur appartement des personnes. Pour bon nombre d'entre elles qui gagnent en âge, le handicap s'aggrave parfois.

Il est également vrai qu'un travail plus partenarial est nécessaire pour les bailleurs, je pense notamment au Département des Hauts-de-Seine qui finance ce type de dossier.

Je sais que Mme le Maire, de manière acharnée, invite les bailleurs sociaux à solliciter des subventions au Département, ce qu'IDF Habitat essaie de faire. Vous avez une petite idée des coûts quand nous observons les participations du CCAS, nous sommes sur des montants de mise en accessibilité des salles de bains, toilettes, sanitaires, par appartement, à 5 000, 6 000 ; 8000 ou 10 000 €. Cela nécessite évidemment un travail plus fin pour aller chercher des subventions là où il y en a.

J'espère vraiment que ce bilan approfondi pourra être fait avec les bailleurs, pour valoriser également tout ce qui se passe dans la Ville de Bagneux, et je sais que les bailleurs font le maximum pour cela.

Mme le MAIRE. - Il n'y a plus d'intervention ?

Mme HOURS. - Non, mais peut-être des réponses à apporter.

Au sujet des commerces, quand nous avons lancé cela il y a deux ou trois ans, nous avons fait une grande réunion en collaboration avec le chargé de mission Commerce, pour réunir les commerçants, et leur présenter les dispositifs de subvention qui pouvaient exister. Après, les commerces se renouvellent et changent, une opération serait à refaire vis-à-vis des commerces, qui n'ont pas encore mis leurs locaux aux normes.

C'est tout le travail du chargé de mission qui vient d'arriver. Il est arrivé au mois de mars et a été mis rapidement sur la rédaction du rapport et informé sur le fait qu'il fallait à nouveau que nous nous remettions dans une situation de travail plus fluide.

Il a énormément de travail devant lui et notamment la reprise de contact avec les commerces, avec les écoles également, et même si nous dépassons un peu le cadre de la stricte commission, - c'est plus le travail de la Ville sur le handicap-, la commission étant vraiment centrée sur l'accessibilité.

Mme le MAIRE. - Merci.

Concernant le chargé de mission recruté présent depuis le printemps, je voudrais dire d'abord à tout le Conseil municipal qu'il est disponible en mairie. Il reçoit beaucoup d'administrés ou de parents ayant des enfants en situation de handicap. N'hésitez pas à le contacter ou si vous avez des habitants qui vous sollicitent, il est là pour cela. Une permanence sera mise en place le samedi matin, une fois

par mois, pour les personnes qui ne seraient pas disponibles en semaine.

Sur les questions de places de stationnement accessibles aux personnes en situation de handicap sur la halle Janine Jambu, le Plus Petit Cirque du Monde (PPCM), une place est dédiée à l'équipement mais en hyper proximité.

Pour la halle Janine Jambu, des places de stationnement sont devant l'école Paul Éluard, 2 ou 3 à l'entrée, et pour le PPCM, sur l'avenue du Maréchal Foch. C'est pour cela que nous n'en avons pas remis quand nous avons construit ces nouveaux équipements. Il en existait déjà sur la voirie en très grande proximité.

Il nous faut prendre acte de ce rapport.

Je pense que tout le monde prend acte du rapport ?

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

15 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous signons une convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine. 56 % des habitants de la ville bénéficient de prestations CAF. Les enjeux de cette convention ont été répartis en 5 grands objectifs : les questions du cadre de vie, du handicap, de l'accès au droit, de la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle et de la parentalité.

C'est en ce sens que nos services ont travaillé avec ceux de la Caisse d'allocations familiales pour aboutir à cette convention territoriale globale, qui sanctuarise une partie des financements pour trois ans, pour la Commune.

Évidemment, pour d'autres actions, nous devons continuer à répondre à des appels à projets quand ils sont mis en place. Nous faisons partie des quelques communes, - très peu nombreuses dans les Hauts-de-Seine -, à avoir engagé cette démarche.

Je crois que c'est une bonne convention pour la commune et pour nos actions, et cela solidifie notre partenariat avec la CAF pour les trois prochaines années. C'est extrêmement intéressant et cela touche tous les domaines que j'ai évoqués, mais je ne vais pas entrer dans les détails.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

16 - INTERVENTIONS BENEVOLES

CONVENTION-TYPE D'ACCUEIL D'INTERVENANTS BENEVOLES DANS LE CADRE DES ACTIVITES ET PROJETS ORGANISES PAR LES SERVICES DE LA COMMUNE

Mme le MAIRE. - Il est envisagé de passer une convention avec des personnes, qui peuvent encadrer parfois, de manière bénévole, des sorties familiales, des sorties des retraités, etc. Un certain nombre de bénévoles participent de manière régulière. Nous souhaitons sanctuariser cela par une convention et pouvoir prendre en charge, dans ce cas, leur repas et l'assurance, s'ils viennent bénévolement assister les services municipaux. Je crois qu'il s'agit d'une très bonne idée.

M. MARTIN. - Ce qui me gêne, c'est le bénévole du service public car on touche du doigt deux notions fondamentales : la notion de bénévole et celle de service public.

En effet, le monde associatif tient aujourd'hui sa vivacité grâce à des bénévoles qui donnent de leurs temps pour les autres. Nombreux sont ceux qui, aujourd'hui, consacrent de l'énergie, de l'argent même pour donner au mot bénévolat tout son sens.

Malgré cela, il manque des bénévoles. Il faut rechercher les causes de ce constat dans le manque d'accompagnement, mais également dans l'absence de valorisation de ce statut pour l'ensemble de bénévoles. Des propositions ont été conduites, y compris des propositions de loi, mais jusqu'à maintenant, rien ne s'est concrétisé. Il est urgent de réfléchir sur la reconnaissance et le renforcement du bénévolat associatif, et pas seulement pour quelques bénévoles qui œuvrent pour la mairie et qui ressemblent à des emplois non rémunérés. Vos propositions sont pertinentes, par contre, limiter à quelques bénévoles dits de « service public » n'a aucun sens, voire, va créer des différenciations de statut entre bénévoles du monde associatif.

Concernant le service public, ne pensez-vous pas que les associations qui œuvrent dans l'action sociale, la santé, l'éducation, la formation et l'insertion ne relèvent pas aussi du service public ?

Cela veut dire que nous pourrions étendre à beaucoup de bénévoles dits du service public.

En période de restrictions budgétaires, il est beaucoup question du désengagement de l'État, qui se traduit par un transfert de certaines missions au monde associatif, à charge pour lui d'en supporter le coût. C'est vraiment dommage.

Créer un statut réel pour l'ensemble des bénévoles, oui, nous sommes complètement d'accord. En revanche, créer un statut spécifique pour quelques actions sponsorisées par la mairie nous semble malsain, et à l'encontre de la philosophie même du statut de bénévole.

Mme SEISEN. - Il y a de nombreux points.

Si nous avons substitué nos agents territoriaux du service public par des bénévoles, je ne pense pas que notre masse salariale - que vous dénonciez précédemment lors d'une autre délibération - aurait continué à augmenter. Nous sommes sur des champs complètement différents, nous ne sommes pas sur des personnes à plein temps et sur les mêmes responsabilités.

En revanche, nous sommes sur des questions de construction de la Ville ensemble. Nous voyons, par exemple, avec le budget participatif, des initiatives de citoyens qui s'engagent, qui ne sont pas forcément dans une association, mais qui ont des projets et des idées.

Nous sommes là pour investir, mais derrière, c'est à ceux qui ont porté les projets à un moment donné de les faire vivre, car le service public ne peut pas tout faire et le statut ne permet pas non plus de tout faire. Des besoins permettent, à un moment donné, de ne pas être seulement dans des formes de contractualisation de plein-temps, etc., mais de faire ensemble et de pouvoir aussi avoir d'autres contacts avec les usagers.

Nous ne sommes pas seulement entre ceux qui donnent et ceux qui reçoivent. Nous faisons ensemble la Ville, et je crois que c'est la philosophie globale avec laquelle nous portons les projets à Bagneux ; les habitants donnent également pour leur ville, et à un moment donné, quand ils s'engagent sur des initiatives, comme la fête des vendanges, ou autres, qui sont vraiment des points particuliers.

Oui, il y a besoin de valoriser cet engagement, au moins en permettant de les sécuriser pour des questions d'assurance. S'il arrive quoi que ce soit à ces bénévoles, cela ne serait pas très juste qu'ils se retrouvent uniquement avec un engagement et pas du tout de sécurité pour le temps qu'ils consacrent publiquement.

Je ne pense pas du tout qu'il y ait concurrence avec les bénévoles qui « travaillent » à un moment donné avec une association en particulier. C'est complémentaire et la ville doit aussi assumer son

rôle quand des bénévoles donnent leur temps et participent d'une certaine manière à l'intérêt public, du moins communal, à savoir prendre en charge un repas, les frais de transport si besoin, car aujourd'hui, nous n'avons pas de cadre juridique pour le faire et nous trouvons cela bien normal et bien la moindre des choses.

Mme le MAIRE. - Merci.

Tout le monde a compris que cela ne se substituait pas au bénévolat associatif, auquel nous portons un intérêt extrêmement important puisque certains nous reprochent souvent de trop subventionner les associations. À Bagneux, nous sommes plutôt très engagés sur ces questions du statut du bénévolat.

En l'occurrence, il s'agit de participations de citoyens à des actions ponctuelles ou sur quelques mois, et par conséquent, leur assurer une sécurité, dans le cadre de leurs interventions, et c'est l'objet de cette délibération.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

- **AVIS FAVORABLES : LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**
- **ABSTENTIONS : LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

17 - PARTICIPATION DES HABITANTS

ATTRIBUTION DE FINANCEMENTS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA TROISIEME SESSION DE L'APPEL A PROJET CITOYEN

Mme le MAIRE. - Pour l'Appel à Projet Citoyen, je vous propose cinq projets lauréats, portés par des associations, à hauteur de 9 200 €.

Y a-t-il des remarques ?

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

18 - MARCHE DE FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE VIDEOPROTECTION ET FIBRE OPTIQUE

AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE

Mme le MAIRE. - Suite au marché et à la commission d'appel d'offres, la société Bouygues Énergies et Services a été retenue.

M. ZANI. - Vous admettez, Madame le Maire, un retour d'expérience très positif avec seulement 28 caméras sur le territoire de la commune, alors que le même nombre équipe seulement le parking en sous-sol de Paris Habitat à la Tannerie.

Mme le MAIRE. - Il y a 28 caméras ?

M. ZANI. - Oui, dans les deux sous-sols exactement, 24, je les ai comptés. C'est très large.

Un projet souvent contesté, qui se traduit par une baisse des faits de délinquance ressentis ; 15 réquisitions judiciaires ayant permis des actes d'enquête et d'interpellation, un sentiment d'insécurité

en baisse dans les endroits où la vidéo protection est déployée. N'en jetez plus, la coupe est pleine.

C'est ce que nous n'avons cessé de répéter durant ce mandat, en étant contredit systématiquement, arguant sur l'inefficacité d'un tel système, qui a un effet « plumeau », qu'aucune étude ne venait étayer. Bravo Madame le Maire pour votre courage d'admettre enfin qu'il semble important de continuer à déployer la vidéo protection. Nous sommes persuadés que vous allez progressivement augmenter les effectifs de la police municipale pour répondre à la sécurité et à la tranquillité publique, tant clamée par nos concitoyens. Ceci est une parfaite transition pour la délibération suivante.

Je vous remercie.

M. HADDAD. - Très rapidement, vous l'avez d'ailleurs un peu dit dans votre conclusion Monsieur Zani, ce dispositif de vidéo protection ne peut pas se comprendre, en tout cas, dans notre démarche, si nous ne l'associons pas avec les différents dispositifs. Je pense à la médiation sociale, il y aura une délibération après. Tout cela se couple, se pense et se traduit ensemble sur le terrain.

Mettre de la vidéo pour de la vidéo n'est pas du tout notre démarche, et nous pensons que ce système seul est inefficace.

Les différents dispositifs que nous avons mis en place, la médiation sociale qui va être étendue, les effectifs supplémentaires de la police municipale, tout cela est en cohérence plus large avec notre politique de tranquillité publique.

Mme MOUTAOUKIL. - Je voudrais dire et rappeler que la vidéo protection, et tout ce que vient de dire M. Haddad, était déjà dans le programme que nous avons proposé, Monsieur Zani, en 2014.

(Rires.)

Sans rires, c'est une réalité. Ce n'est pas en vous écoutant que nous avons décidé d'agir. Ne vous inquiétez pas, nous avons réfléchi.

Effectivement, nous avons cette mesure dans le programme. J'ai des exemplaires du programme, je pourrai vous en prêter un si vous le voulez. Nous l'avons mise en place avec l'idée qu'il fallait la conjuguer à d'autres mesures de prévention, comme celles liées à l'éducation.

Les jeunes ne sont pas seuls concernés, mais s'ils en viennent parfois à faire des choses qui tombent sous le coup de la loi, ils le font souvent parce qu'ils sont désœuvrés. Il y a aussi cette problématique de l'insertion professionnelle, de l'emploi et de la formation.

La vidéo protection, c'est bien, mais seule, cela ne fait rien. Cela n'arrête pas, en tout état de cause, les difficultés que nous rencontrons.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

M. ZANI. - Je vais vous répondre, Madame Aïcha Moutaoukil, vous ne doutez absolument de rien. Je vais vous donner un seul exemple, je n'ai pas voulu vous reprendre tout à l'heure, nous avons parlé du compte administratif et avons cité des chiffres et des montants. Je vous rappelle qu'un compte administratif n'a de sens que s'il est pourvu de chiffres et de montants. Vous êtes en contradiction permanente.

Mme MOUTAOUKIL. - Les chiffres et les montants sont dans le dossier, Monsieur Zani. Je ne vois pas le rapport avec la délibération.

M. ZANI. - Si, cela a un rapport.

Mme le MAIRE. - Ce soir, il s'agit donc de pouvoir continuer le déploiement de vidéo protection dans des endroits identifiés avec le commissaire de police de Bagneux.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

19 - MARCHE DE PREVENTION ET DE MEDIATION SOCIALE

AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE

Mme le MAIRE. - Mouloud Haddad vient d'en parler. Promévil a été désignée en commission d'appel d'offres, nous continuons donc le déploiement des médiateurs, notamment en rajoutant deux à l'Abbé Grégoire-Mirabeau, en quartier Politique de la Ville.

M. ZANI. - Désolé pour ce petit rappel, mais ne trouvez-vous pas, Madame le Maire, que c'est très peu cohérent d'avoir une ville, reconnue par ses habitants, comme étant accueillante, conviviale et agréable à vivre, au sein de laquelle la même population constate simultanément des phénomènes préoccupants en matière de tranquillité publique, un sentiment d'insécurité, des comportements agressifs envers les personnes, nuisances sonores, dépôts sauvages, saleté et dégradation et enfin rodéo moto récurrent, sans que personne ne puisse y mettre fin ?

Ce ne sont pas mes paroles, ce sont les vôtres.

Quant à la médiation sociale préconisée, elle existe judiciairement et ce n'est pas nouveau, à travers les délégués du Procureur de la République en charge de mettre en œuvre les mesures alternatives aux poursuites pénales dans le cas d'infraction de faible gravité, autour des rappels à la loi, avec le résultat que l'on connaît.

Bon courage donc à l'équipe de médiation dont la réussite dépend aussi de l'effort des auteurs d'incivilités.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

20 - CONTRAT DE VILLE 2019 CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE - BAGNEUX - SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES 2019

REVERSEMENT DES SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES 2019 AUX PORTEURS ASSOCIATIFS

Mme le MAIRE. - Nous reversons aux associations 100 200 €, que le Département des Hauts-de-Seine versait auparavant. Je ne cite pas toutes les associations, vous les avez dans la délibération.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

21 - COOPERATION INTERNATIONALE, CONVENTION VILLE DE BAGNEUX/RESEAU DE COOPERATION DECENTRALISEE POUR LA PALESTINE (RCDP)

APPROBATION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LE RESEAU DE COOPERATION DECENTRALISEE POUR LA PALESTINE PRECISANT LES MODALITES FINANCIERES ENTRE LES PARTIES ET LE DEROULEMENT GLOBAL DU PROJET ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous avons déjà évoqué ce sujet plusieurs fois lors du Conseil municipal. Aujourd'hui, nous votons la convention à passer avec le RCDP et nous vous informons que Nadia Seisen, Maire-adjointe, représentera la Ville de Bagneux lors du déplacement du RCDP prévu en juillet prochain à Jérusalem.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

22 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS/BAGNEUX ENVIRONNEMENT

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION BAGNEUX ENVIRONNEMENT POUR LES FORMATIONS ET LES ACTIVITES PROPOSEES AU PUBLIC

Mme le MAIRE. - Nous votons une subvention de 2000 € à l'association Bagneux Environnement qui entretient notamment les ruches et qui réalise aussi des actions de sensibilisation en direction des publics et plus particulièrement des enfants.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Jumelage

23 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS/L'UNION CULTURELLE FRANÇAISE DES ARMÉNIENS DE FRANCE (UCFAF)

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION CULTURELLE FRANÇAISE DES ARMÉNIENS DE FRANCE (UCFAF)

Mme le MAIRE. - Je vous propose d'attribuer une subvention de 2 000 € pour continuer le partenariat avec l'Arménie.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

AMENAGEMENT URBAIN

24 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LE DIOCESE DE NANTERRE

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A PASSER ENTRE LA COMMUNE ET LE DIOCESE DE NANTERRE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER - INSTALLATION DE LA CHAUFFERIE

Mme MEKER. - Cette mise à disposition va permettre d'installer une nouvelle chaufferie pour l'église Saint-Hermeland. Entre l'église et les propriétés du diocèse (qui notamment possède le bâtiment qui abrite un boudoir assez connu) existe une ruelle avec un petit passage, dans lequel pourra être installée la chaufferie, ce qui lui permettra d'être invisible de l'extérieur ; c'est suffisant et calculé par l'ingénieur qui propose le système. Il fallait donc que le diocèse, propriétaire de ce petit espace entre le jardin des sœurs et l'église, accepte et conventionne avec la Ville, pour que nous puissions installer ce chauffage.

C'est donc cette convention que nous vous proposons de voter ce soir.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

25 - SEMABA/OPERATION D'AMENAGEMENT

AVIS SUR LE COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE 2018 - ZAC DU MOULIN BLANCHARD

Mme SEISEN. - Les faits marquants pour l'année 2018 : nous avons vu notamment plusieurs livraisons, le Dampierre 2 avec les 43 logements et la livraison des 15 maisons de ville par Coopimmo, des espaces publics et la poursuite de négociations foncières sur le lot dit Tertiaire et la continuité de la réflexion sur le lot G. Vous avez les plans à la fin.

Cette ZAC n'est pas complètement terminée, même si, dans les éléments prévisionnels de l'année 2019, nous précisons que des négociations continuent sur l'angle Fontenay Salvador Allende et nous espérons que cela puisse aboutir sur un programme. En revanche, le lot G aura sûrement une autre temporalité, car une réflexion plus globale a lieu en lien avec l'opération d'aménagement Blanchard/Croizat-Fortin.

À ce jour, le bilan à terminaison est estimé à un déficit d'environ 1 M€.

Je ne vais pas aller plus loin dans le détail.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - Effectivement, il s'agit d'un projet toujours géré par la SEMABA, qui est économiquement déficitaire, alors que ce quartier, au carrefour des trois villes, a tout pour se développer. Les Balnéolais devront encore payer les pots cassés. Il est bien dit qu'à la fin l'opération, le bilan accusera sûrement un déficit d'environ 1 M€ et c'est la Ville de Bagneux qui abondera le bilan de terminaison de la ZAC par une subvention d'équilibre du même montant.

Nous ne trouvons pas cela normal et nous nous posons la question : pourquoi n'est-ce pas la SADEV 94, qui a repris l'activité, qui devrait abonder le bilan de terminaison de cette ZAC ? Il faut qu'elle assume jusqu'au bout ses engagements et cette reprise d'activité.

Mme BOUDJENAH. - Quelques éléments car la gestion opérationnelle est déjà réalisée par SADEV 94, le déficit n'est pas lié à l'aménageur, c'est une opération relativement ancienne.

Toutes les opérations d'aménagement sorties, notamment aux angles de la rue Ledru Rollin, rue de Fontenay et rue Jean-Baptiste Fortin, ont été construites sur des parcelles où il y avait une ancienne entreprise de machines-outils, où des problématiques de dépollution ont été trouvées. Ces dépenses avaient, sans doute, été bien insuffisamment provisionnées au départ. Je pense que c'est une des explications.

Une seconde explication, il s'agit d'une opération d'aménagement qui a duré plus longtemps que prévu à l'époque, elle date du début des années 2000 en termes de création, un certain nombre d'opérations de créations de logements n'ont pas été vendues au même prix. C'est sans doute aussi une des explications ; le foncier avait été négocié avant que tous les coûts, notamment de dépollution, n'aient été estimés.

C'est aussi une opération où nous avons fait le choix d'une diversification d'offres de logements, en particulier avec des pavillons, et qui a été un vrai choix politique de pouvoir en périphérie du centre ancien, offrir ce type de logements.

Je ne suis pas sûre, je pense que nous pouvons le dire, qu'aujourd'hui, dans les années 2010/2020, nous serions encore en capacité de faire cela.

Au total, vu la superficie et la diversité en termes de dynamisation de notre centre-ville, un équipement public tout neuf, avec une crèche des Petits moulins, l'opération est tout de même très réussie et très appréciée.

Je pense qu'au total, ce déficit, dont nous ne pouvons pas nous réjouir, est relativement maîtrisé.

Dont acte Monsieur Martin.

Mme le MAIRE. - Quant à la SADEV qui a repris la gestion, son rôle n'était pas de se substituer et de reprendre ce qui avait pu être un peu difficile par le passé.

Je propose de passer au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **AVIS DEFAVORABLE = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

26 - SEMABA/OPERATION D'AMENAGEMENT

AVIS SUR LE COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE 2018 - CONCESSION D'AMENAGEMENT ALBERT PETIT - RUE DES BLAINS

Mme SEISEN. - Il nous restait le dernier plot à construire, les autres logements ont été livrés. Il a été repris par Coopimmo et se fait en bail réel solidaire. Il reste aussi les espaces publics à réaliser.

Pour rappel, en 2018, l'actualité a été l'instruction du permis de construire délivré le 21 septembre 2018, la signature d'une promesse unilatérale de vente entre la SEMABA et Coopimmo et le démarrage des études d'avant-projet des espaces publics.

En sachant qu'ensuite il y a eu un recours et que cette purge sur l'année 2019 est en cours. Après, la vente du terrain d'assiette du projet est intervenue, mais là, nous sommes déjà sur 2019.

L'opération est sur la bonne voie, nous sommes vraiment là sur des questions de finalisation.

À ce jour, le bilan prévisionnel actualisé de l'opération fait apparaître un excédent d'environ 260 000 €, à peine différent, par rapport au dernier bilan de terminaison que nous avons examiné l'année dernière.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ?

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

27 - SADEV 94/OPERATION D'AMENAGEMENT

AVIS SUR LE COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE 2018 - ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO

Mme SEISEN. - Sur 2018, beaucoup de nouveautés : nous avons eu la livraison du parvis du théâtre, du jardin Ilan Halimi, de l'aire de jeux pour les enfants, de la rue Assia Djébar et du parking EFIDIS. Les travaux de la crèche se sont achevés pour une ouverture en septembre 2018, le secteur 4 de la ZAC écoquartier Victor Hugo est encore en cours : la consultation du promoteur s'est ouverte sur le dernier secteur qui reste encore à aménager et sur lequel un travail est mené avec les habitants pour faire interagir les lots entre eux et permettre d'avoir un haut niveau d'exigence en termes environnementaux.

Il s'agit du plus gros projet de ZAC, à ce jour, sur la Ville. En bilan à terminaison, nous sommes à

188 M€, je ne sais pas si cela veut dire grand-chose à ce stade, mais nous sommes à un excédent de 8 551 €.

On peut dire que nous sommes à l'équilibre à ce jour et l'objectif est aussi de le rester.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions sur ce point ?

⇒ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

28 - ACQUISITION FONCIERE

ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 1269 M2 ISSUE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION T N°83 SITUÉE 26 RUE DE VERDUN

Mme le MAIRE. - Je vous propose d'acquérir une emprise de 1269 m2, à la copropriété Verdun Pasteur, pour réaliser l'école Niki de Saint-Phalle.

M. MARTIN. - Je n'ai peut-être pas tout compris, pourquoi la commune de Bagneux doit-elle faire l'acquisition de ce terrain ? Apparemment, c'est un terrain dont nous procédons à l'acquisition parce que la société du Grand Paris bloque l'entrée du parc pour accéder au chantier jusqu'en 2025. J'ai compris que nous voulions ouvrir une autre entrée, le temps des travaux jusqu'en 2025. C'est bien cette parcelle qui est en jeu ?

Mme BOUDJENAH. - En fait, il existe plusieurs problématiques. Cette parcelle est déjà en grande partie dans le parc Robespierre, il s'agit donc d'une régularisation foncière dans les faits. Mais en effet, nous avons eu des discussions avec la copropriété Verdun Pasteur qui nous amènent à proposer cette délibération ce soir. Pour que cela soit acté déjà le temps des travaux, puisque nous en avons besoin pour accéder au chantier, puis pour les besoins de livraison de la future école Niki de Saint-Phalle, de pouvoir être sur le domaine public.

Nous avons d'ailleurs, dans la récente modification du PLU, réintroduit cette parcelle en zone UBIO, comme le reste du parc Robespierre, afin de sanctuariser l'inconstructibilité de cette parcelle. C'est l'ensemble de cette discussion avec la copropriété qui nous conduit à régulariser en acquérant cette emprise.

Mme le MAIRE. - C'est une parcelle qui était dans le parc entretenu par la Ville mais qui ne nous appartenait pas. Nous régularisons les choses à l'occasion de la construction de l'école et du futur parc, pour régler les questions foncières qui ne l'étaient pas depuis longtemps.

M. MARTIN. - Une dernière question : tous les copropriétaires de cette copropriété Verdun Pasteur sont-ils d'accord pour vendre cette parcelle à la Ville et y a-t-il eu une réunion publique pour proposer cela ?

Mme BOUDJENAH. - Il y a eu plusieurs rencontres avec le conseil syndical, je suis également allée à une de leurs assemblées générales. Pour des questions de convocation réglementaires de l'Assemblée générale, ils ne voteront que début septembre ce protocole, mais ils nous ont fait part de leur acceptation. Ils auraient même voulu voter avant le Conseil municipal, pour des questions de délai et avec les congés d'été, cela n'a pas été possible.

Nous nous sommes également mis d'accord - je pense que vous l'avez vu dans le protocole - sur la réalisation de clôtures, ils vont un peu plus résidentialiser leur copropriété à la faveur de cette transaction.

Nous sommes sur un accord autant sur le foncier que sur l'aspect technique, par rapport à la future

clôture qui sera reconstituée entre le parc et leur copropriété.

M. MARTIN. - Si au mois de septembre, car je pense que cela doit être voté en Assemblée générale avec une majorité de 2/3 des votants pour approuver cette résolution, les habitants refusaient, que se passerait-il ?

Mme BOUDJENAH. - Comme dans tout contrat, les deux parties doivent l'approuver. S'il n'y a qu'une partie, en l'occurrence le Conseil municipal, qui l'approuve ce soir, cela ne suffira pas ; mais aujourd'hui, tous les indicateurs permettent d'envisager un vote favorable de l'Assemblée générale des copropriétaires.

M. ROUSSEAU. - La contrepartie, c'est la clôture qui sera réalisée ?

Mme BOUDJENAH. - Oui et la confirmation que cela restera un parc et pas autre chose. Normalement, nous avons répondu, de manière satisfaisante, à toutes leurs demandes et à tous leurs questionnements légitimes.

Mme le MAIRE. - Merci. Je vous propose de passer au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.*

29 - MARCHE DE NOËL 2018 - REGIE MUNICIPALE - REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL DE DROIT DE PLACE

REMBOURSEMENT DU TARIF D'EMPLACEMENT 2018 DE MME AUBRY, COMMERÇANTE, ABSENTE POUR CAS DE FORCE MAJEURE

Mme le MAIRE. - Nous remboursons exceptionnellement un droit de place du marché de Noël 2018 : une exposante n'a pas pu venir pour des raisons de santé.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.*

30 - MARCHE DE NOËL

ÉVOLUTION DES TARIFS DES EMBLEMES DU MARCHÉ DE NOËL DE 2019 - REGIE MUNICIPALE

Mme le MAIRE. - Nous proposons une évolution des tarifs de 5 % supplémentaires. Nous avons vraiment les tarifs d'emplacement les moins chers du sud des Hauts-de-Seine.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.*

SERVICES TECHNIQUES

31 - CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE DANS LE CADRE DU PROJET DES MATHURINS DE LA VILLE DE BAGNEUX

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ

Mme le MAIRE. - Nous en avons parlé brièvement lors du budget supplémentaire. Il s'agit du marché sur les questions de l'ensemble des voiries, confié suite à la CAO du 20 juin, à la SADEV94.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.*

32 - RENOVATION DE L'ENVELOPPE DU REfectOIRE DU GROUPE SCOLAIRE HENRI WALLON

AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS

Mme le MAIRE. - Nous avons passé également ce dossier en commission d'appel d'offres. Cet été, nous refaisons la partie réfectoire de l'école Henri Wallon. Ainsi, l'ensemble de l'école aura été rénové avec une double peau énergétique.

M. KONE. - Madame le Maire, de 2010 à 2012, vous aviez exécuté le désamiantage du bâtiment principal d'Henri Wallon, soyez-en remerciée. Toutefois, nous regrettons le fait que les travaux des réfectoires aient accusé un grand retard de mise à niveau jusqu'en 2018, en sachant que les élèves utilisaient au quotidien ces dits réfectoires. Ce grand temps passé, sans vraiment arriver à remettre les réfectoires en l'état, a été problématique.

Merci.

Mme le MAIRE. - Je précise que le réfectoire, à l'intérieur de l'école, est parfaitement en état. C'est un réfectoire que nous avons aménagé, où il existe des dalles antibruit au plafond. Celles et ceux, qui tiennent les bureaux de vote dans cette école, voient bien que l'intérieur du réfectoire est très correct.

Là, ce que nous réalisons ce sont les travaux de rénovation énergétique du bâtiment, comme nous l'avons fait sur les bâtiments scolaires.

Effectivement, nous pourrions tout faire tout de suite, je n'ai pas la totalité des M€ que nous avons mis dans l'ensemble du groupe scolaire Henri Wallon A, B et maternelle, je n'ai pas l'addition sous les yeux, mais ce sont plusieurs M€ injectés depuis 10 ans sur ce groupe scolaire. Et nous n'avons pas réalisé uniquement celui-là, nous avons fait aussi Marcel Cachin, nous en avons fait beaucoup d'autres. Cela est certes trop long, mais nous avons essayé de faire en sorte de ne pas mobiliser tous les crédits de la Ville pendant 4/5 ans sur un seul groupe scolaire ; nous avons souhaité aussi que tous les groupes scolaires puissent en bénéficier.

Là, nous terminons avec cette opération la rénovation énergétique complète du bâtiment, mais cela ne nous a pas empêchés des plus petites interventions, au niveau financier, pour continuer à entretenir l'école, les peintures de classe, etc.

M. ZANI. - La question concernait le désamiantage du réfectoire, sachant que le réfectoire est le lieu où il y a la restauration scolaire.

Mme le MAIRE. - Votre question est de savoir si on a oublié de désamianter ou pas le réfectoire ?

M. ZANI. - Non, il n'a été programmé qu'en 2018, alors que les premières opérations de désamiantage ont été opérées en 2010/2012.

Mme le MAIRE. - D'accord, vous êtes sur le désamiantage. Oui, il y a d'autres groupes scolaires où il y a effectivement de l'amiante. Je rappelle que nous ne faisons pas travailler ni déjeuner les élèves dans des bâtiments dangereux. Il s'agit, comme il existe de l'amiante dans tous les anciens bâtiments, de l'enlever, dès que nous effectuons des travaux.

Je précise que, lorsqu'il y en a encore dans des écoles, c'est sans dangerosité pour les enfants et les personnels. Sinon nos écoles auraient, tout simplement, été fermées. Oui, nous allons procéder aux travaux de désamiantage cette année dans le réfectoire, mais parce qu'on refait complètement le bâtiment. Ces travaux seront réalisés cet été.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

33 - RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT HERMELAND - INTERIEURS ET ABORDS

AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS - 4 LOTS

Mme MEKER. - Un mot pour cette troisième et dernière tranche, qui devrait voir les travaux de restauration, se terminer pour l'intérieur, fin 2019. Il faut lancer les marchés pour cette dernière tranche.

Je rappelle simplement, vous avez tous les détails, que la DRAC avait accepté l'ouverture pour la première et deuxième tranche et avait demandé des études supplémentaires, avec notre accord, pour la troisième tranche, afin de ne pas engager de dépenses inconsidérées pour la Ville.

Cela a été fait, nous avons tous les accords possibles, toutes les études sont réalisées, et nous tenons les délais et les finances, comme vous le verrez.

Mme le MAIRE. - Merci.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

34 - CONSTRUCTION DE L'ECOLE ROSENBERG

APPROBATION DES AVENANTS N°1 AUX MARCHES N° 890901, 890906 ET 890907 AINSI QUE L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ N°890903 ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LES SIGNER

Mme le MAIRE. - Je vous propose, pour la construction de l'école Rosenberg, un avenant numéro un au marché. Vous avez les détails de cet avenant.

Il s'agit d'un avenant à hauteur de 371 000 €, donc de 4,18 % du marché, pour répondre notamment à des besoins nouveaux qui ont été formulés, une classe supplémentaire par rapport à ce qui était prévu initialement, et d'autres ajouts, à la demande des futurs utilisateurs.

Y a-t-il des remarques ?

Aucune.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

35 - CONSTRUCTION DE L'ECOLE NIKI DE SAINT PHALLE

APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 682401 ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous avons aussi un avenant à hauteur de 687 000 € soit 6,5 %. Nous sommes à la phase où nous avons pris en compte des besoins nouveaux, notamment la possibilité de doubler les classes de CP et de CE1 si l'école était bien classée en éducation prioritaire, la séparation des entrées de la maternelle et de l'élémentaire et la création d'un bureau de direction supplémentaire. Au début, il avait été prévu un seul groupe scolaire avec une direction. Compte tenu du nombre de classes de cet établissement, nous avons envisagé qu'il y ait bien deux directions distinctes, une pour la maternelle et une pour l'élémentaire.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

36 - RAPPORT D'ACTIVITE GEOTHERMIE
ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE GEOTHERMIE

Mme le MAIRE. - Voulez-vous entrer dans les détails ? Cela a été présenté en commission.

M. MARTIN. - Je vais intervenir tout de même, car la géothermie est un sujet important.

Nous pensons que, la géothermie, ressource énergétique presque infinie, renouvelable et préservatrice de l'environnement, constitue un atout important pour Bagneux. Le problème principal réside dans le coût d'installation de la géothermie.

Il faut noter, dans ce rapport, que les investissements sont très élevés : plus de 84 M€ d'investissement en 2017 et 2018. Le risque, avéré pour bon nombre de particuliers, est le surcoût non expliqué de la facture de chauffage et d'eau chaude, par rapport à une installation classique au gaz notamment, pour les habitants du quartier Sud La Fontaine et Léo Ferré, gérés par l'AFUL. Le deuxième problème, apparu encore le mois dernier, est la variation de température, vraisemblablement due à un sous-dimensionnement des circuits de distribution.

Les habitants du quartier Sud se plaignent régulièrement - je pense que vous avez cette remontée - pour cause de variations de température, jusqu'à n'avoir parfois que de l'eau froide.

Malgré ces inconvénients, l'utilisation de la géothermie, comme source d'énergie, est nécessaire pour l'environnement et nous allons dans le bon sens. Il faut toutefois maîtriser cette énergie et pour que la géothermie soit rentable, un nombre important de clients doivent se raccorder.

Lors la commission, j'ai observé que des nouveaux clients allaient se raccorder, c'est donc une bonne chose.

Aussi, faut-il être sûr, que le dimensionnement des équipements de la géothermie est bien adapté, ce n'est pas le tout d'avoir des clients, si derrière, l'eau est tiède ou froide, il faut l'entendre. J'ai compris que le Département n'était pas complètement en phase par rapport à cela, mais je pense qu'une entente est nécessaire entre les mairies avoisinantes, le Département, l'EPT et la Région.

Ce n'est pas ce que nous avons fait : nous avons investi dans cette énergie et maintenant nous nous rapprochons de ces institutions. Nous mettons toujours un peu la charrue avant les bœufs, c'est un peu dommage, nous assumons les coûts principaux d'installation, et ensuite, le Département va attendre que l'installation soit rentable pour se connecter sur ce circuit. C'est donc un peu dommage.

Mme BOUDJENAH. - D'abord, je retiens et c'est l'essentiel, que vous trouvez que c'était une bonne idée.

Après, je pense que même si nous ne pouvons produire de la géothermie profonde partout en France, je pense que lorsque cela est possible, c'est vraiment une énergie renouvelable d'avenir, dans laquelle il faut investir, si on veut avoir des décisions qui ont un impact réel sur l'évitement de CO² dans l'atmosphère.

D'ailleurs, dans le rapport, quand vous parlez des villes voisines, je vous invite à vous reporter aux chiffres à la dernière page, dans le Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET) actuellement en cours d'élaboration, malheureusement le constat est fait qu'il y a peu de consommations d'énergie produites localement, seule la géothermie du réseau BAGEOPS de Bagneux a été relevée par le bureau d'études et en représente les 2/3. Il en existe un tout petit peu au Plessis-Robinson, mais ce n'est pas de la géothermie aussi efficace, car elle n'est pas profonde mais passons.

Je suis comme vous, fortement interpellée favorablement, sur le fait que des communes voisines, je pense à Malakoff et Montrouge par exemple, qui sont sur un projet commun avec un seul forage et un seul réseau, qui peut être raccordé à la partie de Chatillon, je pense vraiment que c'est l'avenir de le développer.

Un seul réseau de toute manière n'aurait pas suffi pour tout le bassin sud. Même si, et à l'époque

Madame le Maire avait essayé notamment auprès de l'ancien maire de Fontenay, d'avoir un projet commun, cela n'avait pas été possible. De toute manière, il fallait plusieurs réseaux géographiquement parlant. Tant mieux si le fait que le réseau de Bagneux soit pertinent et performant ait donné des idées aux autres, mais ils devront tout de même investir des sommes importantes, et à ce titre, je ne peux pas laisser dans le PV les chiffres que vous avez additionnés : il ne faut pas cumuler les 41,1 M€ de 2017 et les 43,1M€ de 2018. Ce n'est pas du cumulé. Ce sont des sommes importantes mais cela ne monte pas à 84 M€.

Nous avons dit, dès le début, qu'investir dans un réseau de géothermie, nécessitait des investissements lourds au démarrage, qui devaient être amortis sur les 30 ans de la DSP, ce qui explique que le coût de l'abonnement représente une part très importante dans la facture. Nous sommes en train de travailler un peu dans la dentelle, de manière fine, avec le délégataire Dalkia. Il a créé BAGEOPS pour les besoins de ce réseau, et pour regarder s'il n'y a pas des puissances souscrites, notamment dans les propriétés neuves, mal ajustées par les promoteurs ; ces derniers ont cru bien faire, peut-être, en demandant des puissances trop importantes, et aujourd'hui, certains copropriétaires se retrouvent avec des abonnements beaucoup trop élevés alors qu'ils sont dans des bâtiments relativement bien conçus et bien isolés.

Nous sommes en train de retravailler avec BAGEOPS.

La question de problème de surpresseurs, que vous avez évoquée, n'est pas toujours liée à la géothermie. Ce sont des problématiques d'installation et de mises en service qui n'ont pas été bien réglées. Il y en a un certain nombre dont les problèmes ont disparu mais il est vrai qu'il en reste dans un immeuble. On continue à intervenir auprès du promoteur pour qu'il remplisse ses obligations.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je vous propose de prendre acte de ce rapport d'activité.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

37 - TRAVAUX D'ECLAIRAGE DES STADES, ECLAIRAGE EXTERIEUR DES BATIMENTS COMMUNAUX MANIFESTATIONS

AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE

Mme le MAIRE. - La commission d'appel d'offres a eu lieu le 23 mai et a attribué le marché à CITEOS.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

38 - CONVENTION DE FINANCEMENT SGP-VILLE - PARC ROBESPIERRE

APPROBATION DE LA CONVENTION DES TRAVAUX DE REMISE EN ETAT EN COHERENCE AVEC LE REAMENAGEMENT DU PARC ROBESPIERRE A BAGNEUX SUITE A LA REALISATION DU RESEAU DE TRANSPORT DU GRAND PARIS ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Je ne reviens pas dans le détail, nous définissons, dans cette convention, les principes généraux du financement, à hauteur de 3 M€ hors taxe, concernant les études et les travaux pour le futur parc Robespierre.

Y a-t-il des questions ? Aucune.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

M. MARTIN. - Nous votons contre dans la mesure où nous protestons contre le rétrécissement de ce parc.

Mme le MAIRE. - Ils nous donnent 3 M€ pour le refaire.

M. MARTIN. - Mais il va tout de même être réduit de 50 %.

Mme le MAIRE. - Oui, pour faire un puits de tunnelier, il était compliqué de ne pas toucher au parc.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

39 - DSP MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

REGLEMENT INTERIEUR DES MARCHES - REVISION

M. ROMERO AGUILA. - La révision du règlement intérieur est liée également à la rénovation de la halle et aux nouvelles dates du marché de village. Un certain nombre d'éléments sont précisés pour permettre d'avoir une maîtrise plus importante de la part de la municipalité sur les commerçants. Des éléments sont apportés sur la question des sacs plastiques interdits, le contrôle de la proposition de l'offre qui va être totalement maîtrisée par la municipalité, les horaires, des éléments d'interdiction (gaz, etc.) et le traitement des déchets, car nous envisageons un traitement et une valorisation de ces déchets.

Il y aura un avenant - car tout n'est pas totalement achevé - sur le périmètre du nettoyage global du marché. Nous avons tous constaté que cela dépassait ce qui existait auparavant. Il va également y avoir un équipement avec des machines spécifiques, qui devrait être un peu plus performant, tant en qualité, qu'en rapidité de nettoyage.

Dernier élément concernant le marché de manière un peu plus indirecte : vous avez des commerçants sous la halle et des commerçants dits casuels sur l'esplanade, qui sera également rénovée. La ville va autoriser les abonnements. Tous ces commerçants pourront s'abonner et sortir en partie de la précarité dans laquelle ils se situaient ; cela permettra également à la Ville de maîtriser le départ d'un certain nombre d'entre eux et d'envisager des propositions pour progressivement pouvoir changer la nature de l'offre des commerçants casuels.

Mme le MAIRE. - Merci.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

ÉDUCATION

40 - ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE 2019

ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE 2019

Mme OTMANI. - Pourquoi les familles balnéolaises, qui inscrivent leurs enfants dans l'école privée Saint Gabriel, ne bénéficient-elles pas de cette allocation ? Je ne vois que des écoles publiques.

Mme GARGARI. - Cela ne change rien car ils sont DT1 et DT2 (quotient familial). C'est dans le budget.

Mme le MAIRE. - L'allocation de rentrée scolaire a toujours été destinée aux enfants qui

fréquentent les écoles publiques de la Commune ; les parents qui sont en capacité de payer une scolarité mensuellement n'ont, a priori, pas besoin de 30 € de la Commune de Bagneux pour les accompagner. Cela dit, c'est une vraie question qui pourra être examinée à l'avenir.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

41 - SECTORISATION SCOLAIRE

MODIFICATION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE A PARTIR DE LA RENTREE SCOLAIRE 2019

Mme le MAIRE. - Nous avons bougé quelques numéros de rue à la marge, suite à des erreurs techniques de la dernière fois.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

42 - MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE ENTRE L'EPT VALLEE-SUD-GRAND PARIS ET LA COMMUNE DE BAGNEUX POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC) A LA MAISON DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Il s'agit de l'approbation de la convention de partenariat pédagogique entre l'EPT et la Commune, pour la mise en œuvre du dispositif d'éducation artistique et culturelle à la Maison de la Musique et de la Danse.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

43 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS BALNEOLAIS

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ECOLE PRIVEE SAINT GABRIEL POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS BALNEOLAIS ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous finançons l'école privée Saint Gabriel, à hauteur de 560 € par élève et par an, à compter de la prochaine rentrée scolaire. Il s'agit d'un forfait, reconductible par tacite reconduction, sans excéder 3 ans. Nous étions arrivés aux termes de la durée.

Je vous rappelle, que ce qui est nouveau pour nous cette année, est que la loi oblige les communes, dans le cadre de la scolarisation obligatoire à partir de 3 ans, à participer également au financement des écoles privées, pour les enfants balnéolais qui y sont inscrits. Il s'agit d'un forfait « maternelle » pour les 3 à 6 ans.

Comme le Gouvernement s'est engagé à rembourser aux communes, en annonçant que cela n'allait rien coûter, nous allons faire la demande de remboursement à l'État. Nous vous tiendrons au courant.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

JEUNESSE

44 - BAFA CITOYEN

CONTRAT D'ENGAGEMENT CITOYEN BAFA CITOYEN

Mme le MAIRE. - Nous votons, ce qu'a dit tout à l'heure Aïcha Moutaoukil, le dispositif BAFA

Citoyen pour 30 jeunes de la Ville de 17 à 25 ans, en contrepartie de leur investissement sur la Commune dans des actions solidaires ou citoyennes à hauteur de 50 heures.

M. MARTIN. - C'est une très bonne initiative, c'est bien et innovant. Comment vont être sélectionnés ces 30 jeunes ? Il y aura peut-être une centaine de dossiers ?

Mme MOUTAOUKIL. - Une commission s'est constituée. Les jeunes déposent leur candidature et s'ils répondent aux critères, ils sont sélectionnés.

Évidemment les premiers arrivés seront les premiers reçus, mais nous essayons, au sein de la commission, de veiller à une vraie représentation. Pour l'instant, les 30 qui se sont proposés ont été quasiment retenus, il n'y a pas eu de difficultés.

Mme le MAIRE. - Merci.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.*

45 - ALLOCATION DE RENTREE ETUDIANTE 2019

ALLOCATION DE RENTREE ETUDIANTE 2019

Mme le MAIRE. - Nous vous proposons de reconduire cette allocation.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.*

46 - DISPOSITIF « JEUNES MAJEURS - JEUNES DIPLOMES »

ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX POUR LES JEUNES BALNEOLAIS MAJEURS ET/OU DIPLOMES

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.*

TARIFS

47 - TARIFS/MAISON CITOYENNE

CREATION DE TARIFS POUR LES ACTIVITES DE LA MAISON CITOYENNE AU BENEFICE DU PUBLIC 16-25 ANS

Mme le MAIRE. - Je vous propose de nouveaux tarifs qui n'existaient pas jusqu'à présent pour la Maison Citoyenne.

M. MARTIN. - Nous n'avons pas compris quelles sont les activités concernées, il doit y avoir sûrement des activités, notamment cet été, ou est-ce en prévision d'activités qui n'existent pas encore aujourd'hui ?

Mme MOUTAOUKIL. - Nous avons proposé aux jeunes, vous l'avez compris, de 16 à 25 ans, de co-construire ensemble cet espace, sur la forme dans les travaux de rénovation, et sur le fond sur la programmation mensuelle du lieu. La programmation est faite avec les jeunes eux-mêmes et, donc, les activités sont des sorties, des activités locales,....

Cette programmation a néanmoins un coût et le paiement du tarif, qui reste encore très accessible, permettra aux jeunes d'en bénéficier.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.*

SPORTS

48 - ORGANISATION D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS LE CADRE DES ENSEIGNEMENTS REGULIERS A TAUX MINIMUM D'ENCADREMENT

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX, L'ASSOCIATION CLUB OLYMPIQUE MULTISPORTS DE BAGNEUX ET L'ÉDUCATION NATIONALE POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DANS LE CADRE DES ENSEIGNEMENTS REGULIERS A TAUX MINIMUM D'ENCADREMENT ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

PETITE ENFANCE

49 - PRESTATION DE SERVICE « RELAIS ASSISTANTS MATERNELS »

APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PS RAM » A PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - La Caisse d'Allocations Familiales nous financera à compter du 1^{er} septembre 2019 une prestation de service « Relais assistantes maternelles ».

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

CULTURE

50 - CONVENTION DE PARTENARIAT A INTERVENIR ENTRE L'ÉTAT, LA VILLE DE BAGNEUX, L'EPT VALLEE SUD GRAND PARIS ET L'ASSOCIATION LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE (PPCM)

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT A INTERVENIR ENTRE L'ÉTAT, LA VILLE DE BAGNEUX, L'EPT VALLEE SUD GRAND PARIS ET L'ASSOCIATION LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Cette convention prévoit que l'État, à travers la Direction Régionale des Affaires Culturelles, finance à hauteur de 100 000 €.

Il convient de noter, dans votre rapport de présentation, en bas de la page 1, il est mentionné EPT Grand-Orly Seine Bièvre, il s'agit bien sûr de l'EPT Vallée Sud-Grand Paris.

Cette convention quadripartite permettra de pérenniser, pour 3 ans, une intervention de l'État, de l'EPT et de la Ville de Bagneux, en soutien au Plus Petit Cirque du Monde.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

ADHESION

51 - ADHESION

AUTORISATION D'ADHERER AU COLLECTIF SANTE VILLE D'ILE-DE-FRANCE

☞ VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

52 - ADHESION AU GCS SESAN POUR 2019**ADHESION AU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE SESAN POUR 2019 - TELERADIOLOGIE**

M. PAYEN. - Il s'agit de pallier le départ en retraite du radiologue en juillet 2019, l'adhésion à ce groupement permettra de mettre en place un dispositif informatique qui rendra possible par exemple de faire analyser des radios, à distance, par un radiologue qui n'est pas sur place. Pour un montant de 50 €, nous adhérons au principe de la mise en place, et ensuite, cela pourra peut-être être plus onéreux en fonction de nos réels besoins et au fur et à mesure de l'avancée de ce processus.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE
53 - CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE**ACCEPTATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE POUR LE CPEF POUR L'ANNEE 2019 ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER**

Mme le MAIRE. - Il s'agit de la contribution du Département. Nous approuvons la convention pour une aide à hauteur de 15 891 €.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

54 - CONTRAT LOCAL DE SANTE 2019-2022**ACCEPTATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2019-2022 ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER**

M. PAYEN. - Bagneux sera la première ville des Hauts-de-Seine à adopter un Contrat Local de Santé pour la période 2019-2022.

Dans des délais très courts, le travail partenarial de qualité engagé, nous a permis d'élaborer des propositions, favorisant l'accès à la santé pour tous.

Notre contrat sera conclu entre l'ARS, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine, la Préfecture des Hauts-de-Seine, et bien sûr, la Ville de Bagneux, à qui nous souhaitons donner l'autorisation de le signer.

Ce Contrat énonce plusieurs orientations, qui correspondent aux besoins identifiés pour les Balnéolais.

Un objectif traverse chacun des trois axes présentés et des 12 fiches actions qui les composent : réduire les inégalités territoriales de santé, en visant particulièrement l'amélioration de l'état de santé des habitants des quartiers prioritaires.

Il se tourne vers les personnes les plus vulnérables : les plus jeunes comme les plus âgées, les plus pauvres, les personnes seules - toutes celles et ceux qui ont recours aux services publics pour se protéger des risques sanitaires, et pour qui la Ville de Bagneux mène des actions au quotidien.

Je vous le rappelle, d'après l'INSEE, que 5 % des personnes les plus pauvres meurent en moyenne 8 ans avant les 5 % les plus riches chez les femmes, et 13 ans avant chez les hommes.

Dans ce Contrat Local de Santé, l'accès aux soins continue de fonctionner en lien avec la prévention, en matière d'hygiène de vie, sur les comportements addictifs, y compris aux écrans qui constitue une addiction nouvelle et bien réelle.

La prévention de la violence, et plus largement des comportements à risque, est aussi un enjeu identifié dans les ateliers, qui ont guidé la conception du contrat. Une des nouveautés de ce Contrat Local de Santé est l'accent mis en matière de santé mentale, en lien avec notre Centre Médico-Psychologique qui couvre désormais plusieurs villes, et notre Conseil Local en Santé Mentale mis en place depuis quelques années.

La politique du Gouvernement suscite un mouvement social, sans précédent, des personnels hospitaliers, des établissements psychiatriques jusqu'aux services des urgences, et notamment près de chez nous à l'Hôpital Bécclère.

Cette politique accentue les soins à deux vitesses, au mépris des malades et des personnels au bout du rouleau. À Bagneux, la municipalité prend ses responsabilités en la matière, et pour nous, ce Contrat Local de Santé est un signe fort pour l'ambition que nous portons : celle de soins accessibles à tous.

Mme le MAIRE. - Merci.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

55 - PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE - (PASS) AMBULATOIRE

ACCEPTATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC LE RESEAU OSMOSE RELATIVE A LA PASS AMBULATOIRE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - L'objectif de ce PASS est de permettre l'accès aux droits et aux soins des personnes vulnérables et leur inscription durable dans un parcours de santé coordonné. Le réseau de santé OSMOSE propose d'associer les partenaires locaux que sont les Centres Municipaux de Santé de Bagneux, Malakoff et Fontenay-aux-Roses, nous souhaitons donc y participer.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

COMMUNICATION

56 - REALISATION DE TRAVAUX D'IMPRESSION ET DE FAÇONNAGE POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE BAGNEUX

AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE CORRESPONDANT

Mme le MAIRE. - Il s'agit de m'autoriser à poursuivre cette procédure.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

57 - FOURNITURE, MISE A DISPOSITION ET MAINTENANCE DE MOBILIERS URBAINS SUPPORTS D'AFFICHAGE

AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE CORRESPONDANT

Mme le MAIRE. - La Commission d'appel d'offres du 20 juin a attribué ce marché à la société Decaux.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

58- FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES MANIFESTATIONS DE LA VILLE DE BAGNEUX LIVREES PAR TRAITTEURS SANS PERSONNEL

APPROBATION DE L'AVENANT AU MARCHE N° 675601 A PASSER AVEC LA SOCIETE LA FRAMBOISINE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Il s'agit de proroger par avenant le marché de fourniture qui continue sans personnel jusqu'au 9 novembre 2019, pour lancer ensuite un marché unique pour un prestataire avec ou sans serveur.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

INFORMATIQUE

59 - MARCHE D'EQUIPEMENTS RESEAUX, MICRO-ORDINATEURS ET ACCESSOIRES

AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS

Mme le MAIRE. - La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 juin, vous avez le nom des sociétés qui ont été attributaires des quatre lots.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

PERSONNEL

60 - EFFECTIFS

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme le MAIRE. - S'il y a des questions, nous y répondons.

Unanimité ?

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

61 - REGIME INDEMNITAIRE

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE HORAIRE DE TRAVAIL DU DIMANCHE ET DES JOURS FERIES POUR LES GARDIENS LOGES DE LA DIRECTION DES SPORTS ET LOISIRS

Mme le MAIRE. - S'il y a des questions, nous y répondons.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

62 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - AMICALE DES LOCATAIRES PABLO PICASSO

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 150 EUROS A L'AMICALE DES LOCATAIRES PABLO PICASSO NOUVELLEMENT CREEE A BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une subvention exceptionnelle car nous ne l'avons pas votée dans les délais ; une nouvelle amicale des locataires s'est créée au sein de la résidence Pablo Picasso, et comme pour toutes les autres amicales, nous proposons de leur verser une subvention de 150 €.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

VŒUX

63 - VŒU SUR LE PROJET DE ZFE (ZONE A FAIBLES EMISSIONS) SUR LA COMMUNE DE BAGNEUX

VŒU SUR LE PROJET DE ZFE (ZONE A FAIBLES EMISSIONS) SUR LA COMMUNE DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - À propos de ce vœu, je voudrais, d'emblée, clarifier ma position et celle de la Ville, qui consiste à prendre des mesures efficaces en faveur du climat, de la biodiversité et du développement durable ; il y a urgence et la canicule que nous commençons à vivre, et que nous allons vivre dans les prochains jours, nous le rappelle.

La Ville a déjà porté de nombreuses actions, Yasmine Boudjenah est revenue sur la question de la géothermie dans notre ville et les effets de notre réseau de géothermie sur les énergies renouvelables produites sur ce territoire.

Notre engagement sur cette question et une politique écologique volontariste ne peut pas se mener au détriment des plus fragiles, et je voudrais faire la démonstration de la faiblesse des aides financières, qui sont aujourd'hui proposées aussi bien par l'État et la Métropole, de l'absence de mesures incitatives complémentaires et de l'incohérence qui existe avec la réalité des familles modestes.

Il convient de rappeler, que sur notre commune, plus de 1 800 Balnéolais sont propriétaires d'un véhicule, dit critère 5, selon l'état transmis par la Métropole.

Il conviendrait de reprendre les éléments sur l'achat et l'aide à l'achat de véhicule électrique, avec plusieurs points, qui me semblent incompatibles avec la précipitation. Aujourd'hui, l'achat d'un véhicule - type citadine -, neuf et électrique, coûte 23 500 €.

La Métropole nous annonce que, pour un ménage non imposable, en partant du principe qu'il peut toucher le maximum d'aide, existent la prime à la conversion de 5 000 €, le bonus écologique à 6 000 € et l'aide de la Métropole désormais à 6 000€ et ce, si on remplace un véhicule immatriculé avant le 1^{er} janvier 2006 ou avant le 1^{er} janvier 2001 dans les autres cas, ou encore, si on remplace un véhicule à essence qui a été immatriculé avant le 1^{er} janvier 1997.

Un ménage non imposable, dont le revenu fiscal de référence est inférieur ou égal à 6 300 € par part, qui remplit ces critères pour le remplacement des véhicules d'origine, doit en faire la demande avant les 999 autres habitants, car je vous rappelle, que l'aide de la métropole est aujourd'hui limitée aux 1000 premiers habitants. Nous en sommes déjà à 280. Il faut donc se dépêcher.

Si tous ces montants se cumulaient, ce qui est peu probable concernant l'aide de la Métropole, il resterait à financer 6 500 €.

L'État dit vouloir proposer des microcrédits et des prêts à taux zéro pour le reste à financer, mais je crois que ce n'est pas non plus une mesure appropriée pour les ménages les plus modestes, qui ont certes de vieilles voitures polluantes, mais qui ont aussi du mal à régler leur facture de loyer et tout simplement à se nourrir.

Je ne parle pas des 18 000 € qui restent à charge pour les ménages imposables, qui ne sont pas forcément non plus des ménages extrêmement riches, pour pouvoir acquérir ce type de véhicule.

Enfin, je voudrais aussi évoquer les questions de recharge des véhicules électriques. Aujourd'hui, aucune des résidences HLM de la Ville de Bagneux et pas uniquement de Bagneux, aucune des copropriétés n'ont de possibilité, dans leur parking souterrain, de pouvoir recharger des véhicules, même ce point n'a pas été anticipé.

Un travail doit être évidemment mené avec les bailleurs et les copropriétaires. Pour les nouvelles constructions, nous demandons aux promoteurs ou aux sociétés HLM de prévoir ce type de bornes.

Enfin, je pense à la question des transports en commun : pouvoir laisser sa voiture, éventuellement ne pas s'en racheter une si on n'a pas les moyens, imposerait que les transports en commun fonctionnent de manière correcte. Aujourd'hui, ils ne sont pas au niveau, ni le RER B, ni les prolongements de lignes de métro, ni le réseau du Grand Paris qui n'est pas encore arrivé.

C'est le point de vue que je développe ce soir.

A la Métropole, je m'étais abstenue, à la fin de l'année 2018, sur cette délibération, non pas, parce que je pense qu'il ne faut pas adopter cette zone de faibles émissions et aller vers la transition de ces véhicules, mais aujourd'hui prendre cette mesure de manière unilatérale sur l'ensemble du périmètre de la ZFE ne tient pas compte des situations économiques et sociales d'une grande partie de nos concitoyens. Je pense qu'il faut d'abord travailler à mettre en place un plan d'actions, à le développer, pour ensuite communiquer avec les habitants et essayer d'obtenir leur accord sur cette décision.

Je rajoute que, ceux qui ont ces véhicules polluants, ont des métiers ingrats, prennent leur voiture très tôt le matin ou très tard le soir, parce qu'ils n'ont pas d'autres choix.

C'est la position qui vous est proposée, ce soir, à travers ce vœu.

M. ZANI. - Le problème de la voiture électrique révèle plusieurs volets plus ou moins contraignants. Sans parler des lieux de charge, il faut 5 ou 6 heures pour charger un véhicule électrique. Il faut donc tout d'abord trouver un café à côté ou un restaurant pour aller déjeuner. Ensuite, quand vous avez 400 km d'autonomie, et que vous prenez l'autoroute pour aller à Bordeaux (600 km), il vous faut trouver un relais pour dormir et charger la voiture.

Un problème très important dont personne ne parle : savez-vous combien coûte la batterie pour une voiture hybride ? 3 000 à 4 000 €, sans compter le coût du véhicule au départ.

Maintenant, je pose la question : est-ce une circonstance aggravante de se trouver avec une voiture diesel, un jean diesel et un parfum diesel ? Même le jean va être interdit pour rouler avec un véhicule diesel !

Mme MEKER. - Il faut mettre un peu d'ambiance et de gaieté avec le diesel mais c'est tout de même un sujet très grave, il faut absolument aller chercher un accompagnement social pour cette question, je rappelle également que les personnes qui n'ont pas les moyens de changer de véhicule critère 5 et même des véhicules encore plus obsolètes, passeront à côté des écoles de notre ville.

C'est très complexe avec ces moteurs diesel, et il y a une impéritie totale de notre société, de l'État, des constructeurs,... En attendant, je pense que ces mesures arrivent avec un total manque de préparation, c'est totalement irréaliste.

C'est bien de prendre un vœu pour expliquer qu'il faut vraiment aller chercher un accompagnement social, nous frôlons l'empoisonnement généralisé, y compris des enfants. Je pense qu'il y a eu des progrès, je trouve donc que ce vœu s'inscrit bien, pour pousser au maximum, dans un contexte un peu compliqué. Il y a eu des progrès dans la mesure où maintenant, les 16 000 € peuvent aussi concerner une voiture d'occasion.

Je rappelle que la voiture hybride non rechargeable est actuellement peut-être le modèle développé en plus grand nombre, qui est peut-être le moins gênant, que le GNV est tout à fait correct avec peut-être plus tard du biogaz, c'est un modèle qui a été oublié par l'État ces dernières années ; il est très compliqué d'aller vers ce modèle, pas de prime à la conversion, rien, même s'ils ont l'air de revenir un peu dessus, il y a également la voiture à hydrogène à développer, et si la voiture électrique est gênante car on manquerait de prises, il existe d'autres points négatifs.

Les batteries ont certes un coût, mais polluent également énormément ; nous pouvons progresser sur

tout : peut-être sur la voiture à hydrogène qui se développera. Oui, trouvons donc des mesures sociales d'accompagnement, et faisons en sorte que des voitures aussi polluantes ne continuent pas à rouler.

C'est vraiment un souci. Ce n'est pas parce qu'on est pauvre, que l'on doit utiliser une voiture qui sent mauvais et qui tue des enfants. C'est une double peine.

On a déjà des progrès, il faut donc continuer.

Mme FAUVEL. - Premièrement, je tiens à dire que l'urgence climatique est une réalité.

Le dernier rapport du GIEC, sorti à l'automne 2018, montre que les activités humaines ont déjà causé un réchauffement d'environ 1°C depuis l'ère industrielle. On risque de dépasser entre 2030 et 2052 le cap de 1,5°C, au-delà duquel les dommages deviendraient très difficilement contrôlables. Les rejets de gaz dans l'atmosphère continuent d'augmenter. Les migrations climatiques, les décès liés à la pollution et l'érosion de la biodiversité augmentent.

C'est donc avec responsabilité que nous aurions aimé mettre en place une ZFE afin de réduire la pollution dans cette zone dense.

Et hélas, nous ne pourrions le faire et soutiendrons le vœu déposé.

Bien que la zone à faible émission (ZFE) réponde à l'impératif d'accès à un air propre, cela ne peut se faire au détriment des plus démunis.

La méthode, employée par la Métropole et l'État, ne prend pas suffisamment en compte les inégalités économiques qui existent entre les ménages. Nous aurions aimé un vrai soutien aux plus fragiles.

Dans une période marquée par la mobilisation des gilets jaunes et les marches pour le climat au niveau national, le slogan « Fin du monde, fin du mois, même combat ! » exprime cette exigence environnementale et sociale.

La lutte pour l'amélioration du climat ne peut que passer par l'implication de la population. Implication ne veut pas dire punition.

Pour vivre dignement, nous devons avoir l'exigence de faire converger les objectifs environnementaux avec l'exigence de justice sociale.

Le projet de ZFE s'inscrit dans la continuité de la fiscalité écologique rejetée à travers la taxe carbone, qui oppose pouvoir d'achat et sauvegarde du climat.

On doit rompre avec une écologie qui divise les citoyens, et proposer des solutions accessibles à tous et toutes. Pour répondre à la crise climatique, nous avons la responsabilité de sortir de la démarche qui consiste à prendre des mesures à la marge socialement injustes.

Pour toutes les raisons exposées, le groupe Front de Gauche, Communistes, Citoyens, votera pour ce vœu qui réaffirme que l'écologie doit être sociale et qui propose des solutions alternatives afin de répondre à l'urgence climatique.

M. MARTIN. - Effectivement, vos demandes sont complètement justifiées mais sont très généralistes et à portée très faible. Nous soutiendrons ce vœu parce que c'est important. C'est important aussi d'avoir des restrictions et les ZFE nous paraissent vraiment importantes, mais l'équation entre mettre en place ces ZFE et demander à des gens de renouveler leur voiture, moto ou scooter, est clairement un problème.

Il faudrait peut-être aller un peu plus loin dans la réflexion, savoir comment répondre. On peut demander plus de subventions, mais il est clair que l'État n'arrivera pas à tout financer.

Je suis beaucoup plus favorable au système de location qui permet de lisser les coûts. Si nous mettions à disposition beaucoup plus de voitures de location, nous aurions peut-être moins besoin

de véhicules particuliers, nous réduirions peut-être ainsi le nombre de véhicules qui dépasse la zone à faible émission.

Nous devrions réfléchir aussi aux gros véhicules, que j'appelle de loisirs - grosse cylindrée -, 4x4, etc. Ces voitures ont une utilité de loisirs, n'y aurait-il donc pas moyen de leur imposer ce type norme ?

Ensuite, sur les bornes de recharge électrique, effectivement, n'y aurait-il pas une priorité, à mettre au niveau de la mairie des bornes ou dans tous les espaces publics de Bagneux, pour favoriser l'implantation de ces véhicules électriques ?

D'un côté, avoir des véhicules électriques de location en grand nombre et pas que quelques véhicules et de l'autre côté avoir un certain nombre de bornes.

Il est vrai que l'électricité ne résout pas tous les problèmes, le fait de changer les batteries est anti écologique. C'est donc très compliqué. Il existe peut-être des modes mixtes à trouver.

Il faudrait essayer de réfléchir à la location et la multiplication des bornes électriques. C'est très bien de solliciter plus de transports en commun, plus de subventions mais nous savons que ce sont des vœux pieux. Cela ne coûte certes rien de le demander, c'est pour cela que nous soutenons le vœu, mais je ne suis pas du tout sûr que nous ayons réponse.

Mme MOUTAOUKIL. - Effectivement, nous sommes d'accord pour la mise en place des ZFE dans notre métropole, mais maintenant vous l'avez dit, et le vœu l'exprime très bien, il y a évidemment des méthodes pour que l'on puisse faire évoluer les pratiques et les modes de vie, puisque nous parlons aussi de cela. Comment pouvons-nous, à travers des obligations, permettre à chacune et chacun d'évoluer dans ses modes de déplacement ? En attendant qu'il y ait un peu plus de transport et que l'on puisse utiliser des moyens à grande échelle, il faut évidemment faire attention aussi, à celles et ceux, qui n'ont pas les moyens économiques de faire cette transition tout de suite.

Mon groupe va évidemment voter ce vœu. Je voudrais juste dire que je ne suis pas certaine qu'il y ait énormément d'habitants qui connaissent cette mesure. J'en ai parlé autour de moi, certains sont très étonnés d'apprendre que les véhicules de critère 4 seraient interdits au 1^{er} juillet 2021.

J'ai entendu aujourd'hui à la radio, en voiture, - je l'assume -, je n'ai pas d'autres moyens si je veux être à l'heure -, qu'en raison de la canicule qui a démarré, qu'à Paris les voitures critères 3 ne pourraient plus rouler.

Sont concernées, les voitures de critères 3, qui ne pourront pas rouler dans Paris à partir de demain, car une circulation différenciée sera mise en place. Il y a risque de contravention.

Si ce vœu a aussi pour objectif d'informer les Balnéolaises et les Balnéolais des décisions qui ont été prises, ce sera une bonne chose, et bien sûr, nous ne pouvons qu'être d'accord avec les arguments développés, tant dans le vœu, que par vous-même, Madame le Maire.

Mme CILLIERES. - De nombreux points ont été dits. Je partage évidemment la philosophie de ce vœu dans le sens d'une interpellation ; selon moi, la mise en place est brutale. Je partage l'idée que nous ne sommes pas très au fait sur la ZFE et des impacts à partir du 1er juillet.

J'avais une question sur la mise en place, le vœu aborde une verbalisation effective à partir de 2021, mais dans les contrôles des véhicules à portée pédagogique, quelle forme sera prise ? J'imagine que c'est la police ? Est-ce le bon levier pour contribuer à une meilleure information des citoyens et à de la pédagogie ? Je ne sais pas, je m'interroge.

Par ailleurs, la perspective de la suppression même des véhicules - critère 2 - (et j'en utilise un aujourd'hui) m'inspire l'idée que nous tendons presque au zéro voiture. Je partage cette ambition mais elle se situe dans une perspective extrêmement proche, 2024.

Du coup, cela répond totalement à ce que formule le vœu : si on veut retenir une échéance de 5 ans pour aller sérieusement vers la suppression de la voiture dans la région parisienne, ce qui pourrait être nécessaire pour respirer mieux, il y a un enjeu majeur à améliorer les transports en commun.

Ce n'est pas possible. J'ai fait l'effort vendredi soir de quitter Bagneux après l'inauguration du Café des aidants et d'aller à une autre initiative à Gentilly en bus, j'ai mis 1h20 et au final, j'ai pris le RER en courant car le bus ne fonctionnait pas. J'ai fait l'effort de ne pas prendre ma voiture, alors que j'aurais mis seulement 5 minutes.

Mme SEISEN. - Et 10 minutes à vélo.

Mme CILLIERES. - J'estime que c'est un enjeu majeur, il ne faudrait pas passer à côté, et par exemple, moi qui pourrais envisager de supprimer ma voiture, que faire quand il n'y a plus d'Autolib ? C'était une alternative à la suppression de ma voiture, dont je me sers relativement peu. La Métropole pourrait peut-être s'exprimer plus fortement sur une alternative à la location de voiture propre, dont on est complètement orphelin aujourd'hui pour celles et ceux qui, comme moi, pourraient passer le cap de se débarrasser de la voiture.

J'espère vraiment que la mise en place de cette ZFE va se faire de la bonne manière dans la région Parisienne, elle est nécessaire et nous devrions associer toute la population dans ce projet, sans exclusion des plus modestes, ni division avec ceux qui auront les moyens d'acheter des voitures non polluantes, beaucoup plus chères.

Mme le MAIRE. - Je vais vous proposer de passer au vote.

Ce qui est évidemment important pour nous, c'est de donner un point de vue ce soir, et d'interpeller tout le monde sur cette question.

Ce qui est également primordial, c'est de mieux communiquer auprès des habitants.

Avec le vœu, je propose de ne pas prendre l'arrêté qui institue la ZFE à compter de 1^{er} juillet à Bagneux. Nous allons nous retrouver pour l'instant avec un dispositif où certaines villes ont pris l'arrêté, pas d'autres,... La situation est compliquée pour l'heure, mais je pense que ce qui a manqué est un grand débat citoyen sur ces questions, que les habitants puissent s'exprimer, et je partage vraiment l'idée que, la question des transports en commun est une question essentielle.

Nous ne convainçons personne, si aujourd'hui, nous continuons à transporter les Franciliens comme des bestiaux, excusez-moi d'utiliser ce terme. Tous ceux qui font Bagneux / Nanterre tous les jours, ne savent même pas à Châtelet comment réussir à monter dans le train sur le quai d'en face, à l'aller ou au retour. Le soir, des pousseurs font rentrer les gens. C'est extrêmement difficile. Il faut vraiment que, sur la situation des transports, nous nous améliorions. Tout le monde voit bien que la situation se tend, même les lignes de bus, qui fonctionnaient très bien type le 128, aujourd'hui ne fonctionnent plus du fait d'un problème de régulation, etc. Parfois, vous avez deux ou trois bus les uns derrière les autres et après, vous attendez pendant plus d'une demi-heure qu'un autre arrive.

Tout cela ne facilite pas le fait que les gens puissent se dire : « en prenant les transports en commun, je suis sûr d'être à l'heure à mon rendez-vous, mon travail » etc. C'est ce qui est en jeu pour vraiment arrêter d'utiliser nos voitures, qui effectivement rendent notre métropole irresponsable avec un nombre de morts tous les ans, d'enfants, de personnes âgées, de personnes malades du fait de la pollution.

Je vous propose de voter ce vœu.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Je vous souhaite une bonne nuit et de bonnes vacances pour celles et ceux que je ne reverrai pas prochainement.

(La séance est levée à 00h05.)